

ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Jeudi 3 octobre 1957,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Palamartchouk (République socialiste soviétique d'Ukraine)	273
Discours de M. Batrés (Honduras)	277
Discours de M. Georges-Picot (France)	279
Discours de M. Subandrio (Indonésie)	284
Discours de M. Al-Shabandar (Irak)	288

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*traduit du russe*]: Je voudrais tout d'abord féliciter M. Hammarskjöld de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et lui souhaiter de réussir dans l'accomplissement de sa tâche.

2. L'admission de la Fédération de Malaisie porte à 82 le nombre des Etats représentés à l'Organisation des Nations Unies, sans distinction de régime social et d'idéologie. Le chiffre de 81 serait plus exact, car la Chine, un des pays fondateurs de l'Organisation, n'y est pas représentée par le gouvernement légitime de la République populaire de Chine. Prétendre que les ombres du groupe de Tchang Kai-chek venues de Formose pour hanter l'Organisation, expriment la volonté du peuple chinois, c'est souffrir de paralysie cérébrale sur le plan politique.

3. La composition de l'Organisation des Nations Unies montre à quel point la carte politique du monde s'est modifiée au cours des années qui marquent le milieu de cet orageux XX^{ème} siècle. Parmi les Membres de l'Organisation, il y a de nombreux pays qui ont récemment accédé à la liberté et à l'indépendance, ayant secoué le joug de l'oppression étrangère imposé par le régime colonial actuellement en voie de disparition. Cette évolution historique inéluctable n'a pas commencé aujourd'hui. Le monde n'est plus ce qu'il était il y a peu de temps encore. Depuis quelques dizaines d'années, le processus de renouvellement historique s'est accéléré, tel un puissant torrent né de ce grand événement du XX^{ème} siècle: la révolution socialiste d'Octobre, qui a contribué à hâter le développement social, à éveiller la conscience de millions de gens et à leur donner un rôle actif et créateur dans l'évolution historique.

4. Le grand fondateur de l'Etat soviétique, Lénine, a fait preuve d'une remarquable clairvoyance lorsqu'il a défini la révolution populaire soviétique comme le début d'une nouvelle ère de l'histoire mondiale. Le démocrate chinois Sun Yat-sen a vu dans la victoire de la révolution populaire la naissance d'un grand espoir

pour l'humanité. Enfin, le chef bien connu de l'Inde contemporaine, M. Nehru, a déclaré:

"Presque en même temps que la révolution d'Octobre dirigée par le grand Lénine, notre pays s'est engagé dans une nouvelle phase de sa lutte pour la liberté. Pendant de nombreuses années, notre peuple s'est consacré à cette lutte et a courageusement et patiemment supporté la dure oppression. Bien que nous ayons suivi une autre voie sous la conduite de Gandhi, nous admirons Lénine et nous nous inspirons de son exemple."

5. La révolution a eu lieu en Russie parce que le peuple le voulait. Les révolutions sont impossibles sans le vœu des peuples. Ceux qui sont obsédés par l'idée que "la révolution s'exporte" perdent de vue, on ne sait trop pourquoi, que la révolution d'octobre 1917 n'a été exportée par personne, ni en Russie ni en Ukraine. Dissimulant mal le mécontentement que leur causent les changements sociaux parfaitement légitimes qui se produisent dans le monde, ils cherchent souvent à les expliquer, du haut de cette tribune, par une intervention de forces étrangères. En réalité, il est tout aussi absurde de considérer la révolution comme un article d'exportation que de parler, par exemple, de l'exportation de nuages de la Chine à Cuba.

6. La lumière de la révolution d'Octobre a également éclairé la naissance de l'Etat socialiste ukrainien: la République socialiste soviétique d'Ukraine. A l'époque, le Gouvernement de l'Ukraine a adressé à tous les pays un appel à la paix et à la collaboration. Cet appel disait notamment que le Gouvernement soviétique de l'Ukraine, en informant de sa création les peuples et les gouvernements du monde entier, déclarait qu'il était fermement résolu à défendre l'indépendance et l'intégrité de la RSS d'Ukraine et qu'il désirait vivre en paix avec tous les peuples et tous les Etats.

7. Comme la Russie soviétique, la RSS d'Ukraine est née sous le signe de la paix. La consolidation de la paix et le développement de relations amicales entre les peuples restent le souci constant de son peuple et de son gouvernement. C'est ce qui nous unit à tous les peuples de l'Union soviétique, avec lesquels nous entretenons des relations fraternelles, sur une base d'égalité. En l'Union soviétique, le peuple ukrainien a un garant solide de sa souveraineté et de son indépendance nationales.

8. Les relations sociales et la collaboration fraternelle entre les peuples de l'Union soviétique, fondées sur les principes socialistes d'aide et d'appui mutuels, ont ouvert la voie à un essor prodigieux des forces productrices, à un épanouissement sans précédent de la culture et de la science nationales et à une amélioration continuelle du bien-être de notre peuple.

9. Je voudrais dire quelques mots seulement du développement économique de l'Ukraine, qui se range actuellement parmi les pays d'Europe les plus avancés du point de vue économique. Les données fournies par nos

organes de planification montrent qu'en ce qui concerne la production par habitant de fonte, d'acier, de laminés et de minerai de fer, l'Ukraine a déjà dépassé tous les pays capitalistes d'Europe. Nous produisons par habitant à peu près autant de fonte et bien plus de charbon et de minerai de fer que les Etats-Unis. En chiffres absolus, l'Ukraine a produit l'année dernière plus de fonte que le Royaume-Uni, la France, la République fédérale d'Allemagne et les pays du Benelux qui, on le sait, se distinguent par leur niveau élevé de développement industriel. Pour ce qui est du laminage des métaux ferreux, l'Ukraine n'est dépassée que par le Royaume-Uni, mais elle produit plus que des pays industrialisés tels que la France et la Belgique, ou la France et l'Italie, prises ensemble.

10. Bien entendu, notre peuple est justement fier de ses succès. Mais nous sommes profondément convaincus qu'au cours des prochaines années nous connaîtrons des succès encore plus grands, malgré la complexité et l'envergure des nouvelles tâches dont notre économie nationale doit s'acquitter. Cette conviction se fonde sur une base solide, elle tient compte des possibilités matérielles et spirituelles qu'offre le socialisme. Dans le cadre du système unique d'économie planifiée qui réunit les ressources, les possibilités et les efforts des républiques qui forment l'Union soviétique, sans négliger leurs intérêts nationaux, l'Ukraine a parcouru, en 40 années de régime soviétique, un chemin qui, dans d'autres conditions, aurait demandé des siècles de labeur.

11. L'Etat socialiste ukrainien n'a jamais cessé de suivre une politique étrangère de paix, dont les principes essentiels ont été proclamés en octobre 1917. Notre peuple a lutté pour cette politique en temps de paix, comme en temps de guerre, pendant les sombres journées où, dans sa lutte contre le fascisme, il s'est montré digne de la grande famille des peuples frères de l'Union soviétique.

12. Nous appuyons avec une profonde conviction la politique étrangère générale de l'URSS à l'Organisation des Nations Unies et nous continuerons de l'appuyer, car l'Union soviétique est un solide bastion de la paix et des relations pacifiques entre les peuples, et défend ainsi les intérêts vitaux du peuple ukrainien. D'ordre du Gouvernement de la RSS d'Ukraine, ma délégation déclare qu'elle fait siennes les propositions de l'Union soviétique présentées à la douzième session de l'Assemblée générale.

13. Tout d'abord, ma délégation appuie la proposition tendant à faire adopter par l'Assemblée générale la "Déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats" [A/3673].

14. La question de la coexistence pacifique revêt une importance vitale pour l'avenir de l'humanité. La terre est vaste; elle comprend de nombreuses nations aux régimes sociaux différents, les uns socialistes, les autres capitalistes. C'est un fait historique indiscutable. Si, de nos jours, Archimède pouvait enfin trouver le point d'appui voulu et réussissait à renverser le monde, l'humanité finirait par constater, même après un tel cataclysme, que les Etats actuels n'ont nullement disparu. Aucun Etat ne peut quitter notre planète. Il faut donc vivre en bonne intelligence et rechercher des bases acceptables à cet effet. Si nous voulons, comme le proclame la Charte des Nations Unies, "préserver les générations futures du fléau de la guerre", force nous est de reconnaître que la question de savoir quel régime politique et social est le meilleur peut et doit être tranchée, non pas par les états-majors mais par l'émulation économique, non pas

par la guerre, mais par les résultats obtenus dans la recherche d'une vie digne de l'homme.

15. Un Américain bien connu conseillait à ses compatriotes, et surtout à ceux qui déterminent la politique étrangère des Etats-Unis, d'apprendre à vivre avec les autres. Le conseil est judicieux, mais encore faut-il, pour apprendre à vivre, se débarrasser de tout parti pris et de tout préjugé, et renoncer à la conviction illusoire et dangereuse selon laquelle les Etats-Unis seraient appelés à diriger le monde et à dicter des normes de conduite aux autres.

16. A cette politique de coexistence pacifique, qui est claire et conforme aux intérêts des peuples, on continue malheureusement d'opposer la politique de la "position de force" qui n'a rien apporté de bon et n'a contribué au règlement d'aucun problème international. Lorsqu'un Etat ou un groupe d'Etats formant un bloc, comme c'est le cas à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, se livrent à des préparatifs de guerre, les autres Etats menacés d'agression ne peuvent rester indifférents. Ils sont obligés d'assurer leur défense et de répondre à la force par la force. Tout cela a pour seul résultat d'aggraver la situation et d'exciter les passions.

17. Les adversaires de la coexistence pacifique partent du principe que la force est de leur côté. Leur erreur réside dans le fait que, ivres de leur puissance, ils sont enclins à ne pas remarquer celle d'autrui. Il est évident que cette illusion égare certains stratèges en uniforme de général qui se vantent froidement et cruellement de pouvoir anéantir des Etats entiers dont le régime social n'est pas de leur goût.

18. Tout récemment, au mois de mai dernier, l'amiral Burke, chef de l'état-major des forces navales des Etats-Unis, a prétendu que les Etats-Unis étaient en mesure de porter à l'Union soviétique un coup capable de l'anéantir. Quant au général Norstad, commandant en chef bien connu des forces de l'OTAN, il a menacé "d'infliger toutes les destructions voulues à l'Union soviétique". Donnant libre cours à son humeur belliqueuse, il a exposé les manières d'attaquer l'Union soviétique de tous côtés, à partir de centaines de bases militaires américaines établies à l'étranger et aux Etats-Unis. "Telle est la situation actuelle, a ajouté le général, et je ne vois pas pourquoi l'emploi des armes de demain y changerait quoi que ce soit." Le maréchal britannique Montgomery a proposé avec un cynisme féroce qu'on lance une "bombe de gros calibre" sur l'Union soviétique, afin d'en finir une fois pour toutes.

19. Nous ne pouvons évidemment juger du bon sens ni des talents du général Norstad et du maréchal Montgomery, mais il ne semble pas douteux qu'ils ont du goût pour l'aventure. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que ces vues militaristes ont leur origine dans la politique américaine de puissance, selon laquelle l'Union soviétique et les Etats-Unis ne sauraient coexister dans un même monde en tant qu'Etats à régimes sociaux différents.

20. Mieux vaudrait peut-être laisser de côté ces discours incendiaires de certains généraux et amiraux de l'OTAN, qui ne se soucient guère de ce que pensent les peuples. Leur métier les oblige à maintenir la tension parmi les peuples et à répandre la psychose de guerre; autrement, il pourrait arriver que, dans un climat politique plus serein, les crédits militaires soient amputés et que ces généraux et amiraux se voient réduits au chômage. Mais ce qui est plus grave, c'est que des hommes d'Etat, dont on attend un certain bon

sens et une meilleure compréhension de leurs responsabilités, puissent agir de la sorte.

21. Voici ce que déclarait il y a quelques jours seulement, à Boston, M. Herter, secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis: "Il ne peut y avoir aucune coexistence pacifique avec des puissances organisées dans le cadre du bloc soviétique." M. Herter n'a pas encore demandé la disparition des Etats qui diffèrent des Etats-Unis, mais c'est ce qu'il veut en fait, comme les militaristes. Il a une peur mortelle de voir le peuple américain se faire vieux, se lasser et souscrire à l'idée de la coexistence pacifique. Mais si aucune coexistence n'est possible, qu'est-ce que M. Herter réserve aux peuples, la guerre?

22. Dans les conditions actuelles, il importe de toute évidence que les principes de la coexistence pacifique soient d'abord reconnus par les grandes puissances, dont dépend avant tout l'avenir du monde. Si des grandes puissances comme l'Union soviétique, la République populaire de Chine et l'Inde peuvent fonder leurs relations mutuelles sur ces principes, pourquoi les autres grandes puissances, y compris les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, n'en feraient-elles pas autant? Pourquoi ces principes ne deviendraient-ils pas la base des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique? Ce résultat serait inestimable aussi bien pour les peuples des Etats-Unis et de l'URSS que pour les autres peuples du monde.

23. A ce sujet, il convient de rappeler les paroles que M. Khrouchtchev a prononcées le 10 mai 1957 lors d'une entrevue accordée au rédacteur en chef du *New York Times*. A cette occasion, M. Khrouchtchev a déclaré que le problème de la tension internationale se ramène, en dernière analyse, aux relations entre deux pays: l'Union soviétique et les Etats-Unis. "De même qu'il faut arracher une à une les feuilles d'une tête de choux pour arriver au cœur, de même, a-t-il dit, dans le cas qui nous occupe, en éliminant successivement les questions non réglées ou litigieuses qui séparent les pays, on finira par atteindre le cœur, c'est-à-dire les points de désaccord entre nos deux pays: les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il s'agit donc de savoir, continua M. Khrouchtchev, si les relations se développeront sur une base amicale ou si, au contraire, elles resteront tendues. Les Etats-Unis sont un pays capitaliste hautement développé et l'Union soviétique, de son côté, est un pays socialiste hautement développé. Les différences idéologiques existeront toujours entre les deux pays. Cela ne devrait pas les empêcher de vivre en bons voisins, car ils sont vraiment voisins au nord, où le Tchoukotka touche à l'Alaska. Les différences idéologiques, conclut M. Khrouchtchev, ne devraient pas empêcher de développer entre les deux pays des relations normales, aussi bien diplomatiques que culturelles et économiques."

24. Il ne fait pas de doute qu'en adoptant le projet de déclaration relative à la coexistence pacifique, l'Organisation des Nations Unies assainirait l'atmosphère politique, qui reste inquiétante, et contribuerait à réaliser un de ses importants desseins, proclamé dans la Charte: "Vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage."

25. Les adversaires les plus acharnés de l'idée de la coexistence pacifique s'efforcent de créer l'impression que la coexistence entre les deux systèmes est presque impossible. Quels sont leurs arguments? Ils n'en ont pas. Ils se bornent à affirmer que l'expression "coexistence pacifique" signifie tout autre chose pour l'Union

soviétique que pour les Etats ayant un régime social différent.

26. Premièrement, il ne s'agit pas d'adopter une interprétation particulière, soviétique ou australienne, de l'expression "coexistence pacifique". On sait que le projet de déclaration énonce cinq principes de la coexistence pacifique: le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats; la non-agression; la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats pour quelque motif, d'ordre économique, politique ou idéologique que ce soit; l'égalité et le profit mutuel; et la coexistence pacifique. Il s'agit donc de la nature et de l'orientation de la politique étrangère des Membres de l'Organisation des Nations Unies, et non pas de telle ou telle interprétation de l'expression "coexistence pacifique". Deuxièmement, si quelqu'un s'effraie ou tente d'effrayer les autres du fait que l'Union soviétique propose à l'Assemblée générale d'approuver les cinq principes, qu'il se rassure: ces principes sont appliqués avec succès dans les relations entre de nombreux Etats qui forment une grande partie du monde.

27. Que peut-il y avoir de mauvais ou de dangereux à ce que l'Assemblée générale, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, adopte la déclaration relative à la coexistence pacifique? Cela ferait-il obstacle à l'instauration d'une collaboration internationale plus étroite et à l'établissement de la confiance mutuelle entre les Etats? Certainement pas.

28. Le représentant de l'Argentine, prenant la parole dans la discussion générale [693ème séance], a cherché à démontrer que la coexistence pacifique était impossible. Il est allé jusqu'à citer les paroles de Lénine. Cependant, il n'y a rien compris. Invoquant l'affirmation de Lénine selon laquelle le capitalisme engendre la guerre, il s'est empressé d'en déduire que la coexistence pacifique des pays dotés de régimes sociaux différents est en contradiction flagrante avec cette thèse. Sciement ou par manque de réflexion, le représentant de l'Argentine a confondu deux conceptions distinctes: les causes des guerres et la possibilité de la coexistence pacifique.

29. N'est-il pas vrai que l'époque du capitalisme a été marquée par des guerres incessantes? Les deux guerres mondiales n'ont-elles pas été provoquées par une aggravation extrême des contradictions impérialistes entre les puissances capitalistes? L'exemple le plus récent — l'attaque que deux grandes puissances impérialistes ont commise contre l'Egypte à des fins de pillage colonial — ne confirme-t-il pas ce fait? N'en trouvons-nous pas une nouvelle preuve dans les événements d'Oman?

30. Mais aujourd'hui, il existe un autre système social, le régime socialiste, qui rejette résolument la politique de guerre. Les guerres ne sont plus inévitables, car l'existence des Etats socialistes, qui occupent une partie importante du globe, et de puissantes forces sociales qui, dans le monde entier, s'opposent à la guerre, permet de prévenir une nouvelle conflagration et d'instaurer la coexistence pacifique.

31. En notre ère des armes atomiques et à l'hydrogène, des fusées et des engins intercontinentaux, la coexistence pacifique des Etats, quel que soit leur régime social, s'impose plus que jamais. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre voie qui mène à la paix et à la détente internationale que la coexistence pacifique et la collaboration amicale.

32. L'avenir du monde et la collaboration pacifique internationale dépendent dans une large mesure de la possibilité de mettre fin à la course aux arguments.

surtout dans le domaine des armes atomiques et à l'hydrogène. Notre assemblée doit malheureusement reconnaître qu'on n'est pas encore parvenu à résoudre ce problème urgent.

33. Le peuple ukrainien, comme tous les peuples de l'Union soviétique et d'autres Etats, est en faveur d'une solution radicale du problème du désarmement; il préconise l'interdiction complète des armes atomiques et à l'hydrogène, l'arrêt de leur fabrication et leur élimination des arsenaux des Etats, une réduction substantielle des forces armées, des armements et des budgets militaires des Etats, et la suppression de toutes les bases militaires en territoire étranger. La mise en œuvre de ces mesures écarterait indubitablement la menace d'une nouvelle guerre et créerait des conditions de paix pour tous les peuples.

34. De leur côté, les puissances occidentales ont déclaré qu'elles ne désiraient pas accepter une solution radicale du problème du désarmement. Soucieuse de faire sortir de l'impasse les négociations, l'Union soviétique a présenté au Sous-Comité de la Commission du désarmement, le 30 avril 1957, une nouvelle proposition [DC/112, annexe 7] prévoyant des mesures partielles de désarmement.

35. Dans le domaine de l'arme atomique, l'Union soviétique a proposé, premièrement, que les Etats possédant des armes atomiques et à l'hydrogène s'engagent solennellement à renoncer à leur usage à des fins militaires et, deuxièmement, qu'il soit immédiatement mis fin aux essais d'armes nucléaires.

36. Les puissances occidentales refusant de s'engager dès maintenant à ne jamais faire usage de l'arme nucléaire, l'Union soviétique a proposé, on le sait, que cet engagement soit pris pour une période de cinq ans à l'expiration de laquelle, si aucun accord n'était réalisé touchant la renonciation à l'emploi des armes atomiques et à l'hydrogène, la question serait examinée de nouveau par l'Organisation des Nations Unies.

37. Les puissances occidentales refusent aussi de souscrire à une cessation complète et inconditionnelle des essais d'armes atomiques et à l'hydrogène. Désireuse d'ouvrir la voie au règlement de cette question, l'Union soviétique propose d'arrêter les essais d'armes atomiques et à l'hydrogène ne serait-ce que temporairement, pour une période de deux ou trois ans, et d'instituer un contrôle efficace de cet arrêt.

38. Tout en refusant de s'engager à ne pas faire usage de l'arme atomique, les puissances occidentales se disent prêtes à arrêter les essais d'armes atomiques et à l'hydrogène. Elles ont même déclaré, comme M. Dulles [680^{ème} séance] et M. Lloyd [685^{ème} séance] l'ont fait ici, qu'elles consentaient à une suspension de deux ans. Mais, en réalité, les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni font obstacle à la conclusion d'un accord sur ce point. En subordonnant la cessation des essais d'armes nucléaires au règlement d'autres questions relatives au désarmement, telles que la réduction des forces armées et des armements, l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, l'institution d'une inspection aérienne et la mise en œuvre d'autres mesures qui font l'objet de divergences de vues considérables en raison de la position des puissances occidentales elles-mêmes, les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays empêchent la réalisation d'une entente sur l'arrêt des essais.

39. Dans le domaine de la réduction des forces armées, des armements et des budgets militaires, les puissances occidentales maintiennent également une position qui ne

témoigne nullement de leur désir d'aboutir à un accord. En rejetant les propositions soviétiques — qu'elles avaient d'abord présentées elles-mêmes — tendant à ramener les effectifs des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la Chine à 1.500.000 hommes, et ceux du Royaume-Uni et de la France à 650.000 hommes, les puissances occidentales ont montré qu'elles ne souhaitent en réalité aucune réduction de leurs forces armées. Leur plan du 29 août 1957 [DC/113, annexe 5], qu'elles vantent sur tous les tons comme une proposition réaliste et propre à mettre fin à la course aux armements, n'est en fait qu'une redite de leurs anciennes propositions, qui sont manifestement insuffisantes. Les puissances occidentales subordonnent toute réduction ultérieure au règlement de plusieurs problèmes politiques, et avant tout à l'unification de l'Allemagne aux conditions posées par les milieux revanchards de l'Allemagne occidentale.

40. En liant la conclusion d'un accord de désarmement au règlement d'autres problèmes politiques, les puissances occidentales font aboutir à une impasse aussi bien les négociations sur le désarmement que l'examen de ces autres problèmes. Quant aux résultats, ils sont inexistants. D'ailleurs, les monopoles des Etats-Unis et des autres pays de l'OTAN n'en ont nullement besoin, car la course aux armements et la tension internationale constituent pour eux une source de profits fabuleux. On se demande si les puissances occidentales souhaitent le désarmement ou si elles veulent seulement en parler.

41. Comme il n'est guère possible, aujourd'hui, de s'opposer ouvertement au désarmement, les pays de l'OTAN trouvent toutes sortes de prétextes pour empêcher la conclusion d'un accord constructif de désarmement. Témoin l'intervention de M. Lloyd le 24 septembre [685^{ème} séance]. Au lieu de proposer une solution positive tendant à interdire les armes atomiques et à l'hydrogène, ainsi qu'à réduire notablement les forces armées et les armements des Etats, ce représentant a posé plus de 30 questions sur les détails techniques d'un système d'inspection, sur la définition de l'expression "niveau des forces armées", sur la nature des services armés à comprendre dans cette définition, etc. Il a ajouté qu'aussi longtemps que ces détails pratiques n'auront pas été arrêtés, aucun accord ne pourra intervenir.

42. M. Lloyd aurait tout aussi bien pu poser encore mille et une questions. Mais l'Assemblée générale n'est pas un organe où les uns posent des questions auxquelles les autres doivent répondre; d'autre part, ce jeu de questions et de réponses ne permettra à aucun pays, pas même au Royaume-Uni, de justifier la course aux armements et les essais d'armes nucléaires.

43. Il va de soi que nous ne sommes pas opposés à l'élaboration de certains détails qui intéressent la préparation d'un accord de désarmement, mais nous ne pouvons admettre qu'on substitue aux principales questions du désarmement des questions secondaires d'ordre technique, comme le demande M. Lloyd. Avant d'aborder l'examen de tous ces détails techniques, nous devons nous mettre d'accord sur les principaux aspects du désarmement: réduction des forces armées et des armements des Etats, réduction des budgets militaires, interdiction de l'usage des armes nucléaires et cessation des essais. Or c'est précisément à cela que s'opposent les représentants des puissances occidentales, y compris M. Lloyd.

44. Si, contrairement à notre thèse, les puissances occidentales proposent d'aborder les aspects techniques du désarmement, elles trahissent le fond de leur pensée, car leur méthode, loin de hâter la solution, ne fait que

la reculer. Accepter cette méthode équivaudrait à retarder indéfiniment le règlement du problème du désarmement.

45. La délégation de l'Ukraine estime que les propositions que l'Union soviétique a présentées à l'Assemblée générale servent sans réserve la cause de la paix et de la sécurité des peuples. Notre délégation appuie ces propositions, qui marquent un progrès vers l'arrêt de la course aux armements et la suppression de la menace d'une nouvelle guerre. A notre avis, la mise en œuvre des mesures de désarmement préconisées dans les propositions de l'Union soviétique aiderait grandement à atténuer les tensions et à assainir l'atmosphère internationale; elle ouvrirait la voie à une solution radicale du problème du désarmement et au renforcement de la paix dans le monde. Nous demandons à tous les membres de l'Assemblée d'examiner attentivement ces propositions et de se prononcer en leur faveur.

46. L'Assemblée générale est saisie d'un grand nombre d'autres problèmes importants, dont les peuples du monde attendent la juste solution. A cet égard, je voudrais une fois de plus dire quelques mots sur la situation qui règne dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient.

47. L'atmosphère est extrêmement tendue dans cette région en raison de l'intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures des Etats arabes. Sous le couvert de la prétendue "doctrine de Dulles et d'Eisenhower", on voit s'accroître la menace d'un recours aux forces armées contre des peuples et des gouvernements qui restent fidèles à la politique étrangère indépendante qu'ils ont eux-mêmes choisie. Après l'Egypte, c'est la Syrie qui est menacée. La Syrie, disent les chercheurs d'aventures, est menacée par le communisme et menace elle-même ses voisins. Ce procédé des pays colonialistes n'est pas nouveau. Aussitôt qu'ils se heurtent à un mouvement de libération qui n'a pas peur de parler le langage de la dignité nationale, ils se mettent à crier au communisme.

48. Les Etats arabes voisins de la Syrie démentent eux-mêmes ces allégations absurdes. Or ils savent certainement mieux que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni s'ils sont ou non en danger. Mais cela n'arrête pas certains représentants qui n'hésitent pas à se servir de la tribune de l'Organisation des Nations Unies pour semer la méfiance à l'égard de la politique de l'Union soviétique dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient. C'est ce qu'a fait notamment M. Lloyd qui, ayant pris connaissance, dit-il, de certaines transcriptions d'émissions radiophoniques et de certains articles de presse soviétiques, y a découvert je ne sais quels appels demandant le renversement des gouvernements de pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, y compris l'Iran, voisin de l'Union soviétique.

49. De toute évidence, M. Lloyd a été induit en erreur par ses sources d'information. Les émissions de la radio soviétique destinées à l'étranger et la presse soviétique n'ont jamais renfermé et ne sauraient renfermer des déclarations inamicales ou des appels dirigés contre d'autres gouvernements ou Etats. Au contraire, les émissions et la presse soviétiques soulignent constamment notre désir de collaboration et de compréhension mutuelle entre les pays. Ce n'est pas par hasard que le chef de la délégation iranienne, prenant la parole après M. Lloyd, a insisté sur l'importance de l'évolution favorable, depuis quelques années, des relations amicales entre l'Iran et l'Union soviétique.

50. L'Ukraine, située à proximité immédiate de la Méditerranée orientale, ne saurait rester indifférente

devant les manifestations continuelles de la tension créée dans le Moyen-Orient. Naturellement, nous souhaitons que la situation soit stabilisée dans la région et que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement les grandes puissances, respectent à cette fin les aspirations des peuples arabes à l'indépendance nationale, à la souveraineté et à la liberté.

51. La douzième session de l'Assemblée générale se réunit dans des conditions quelque peu plus favorables que la session de l'automne dernier. Cependant, la tension internationale n'a pas diminué, tant s'en faut, et ne laisse pas d'être très inquiétante. Les nobles buts et principes énoncés dans la Charte nous imposent l'obligation de contribuer à améliorer la situation mondiale. Les peuples jugeront des résultats de la présente session par les succès que nous aurons remportés dans l'accomplissement de cette tâche.

M. Gunewardene (Ceylan), vice-président, assume la présidence.

52. M. BATRES (Honduras) [*traduit de l'espagnol*] : Que les représentants de tous les peuples de la terre puissent exprimer leurs opinions et leurs sentiments du haut de cette tribune de la pensée universelle sera toujours une chose admirable.

53. Peu importent la superficie des pays ou les différences naturelles qui tiennent au terrain, à la population ou à la richesse. Les Etats sont juridiquement égaux. Par-dessus toute autre chose, ils sont égaux quant au droit sacré d'expression, à la liberté sans restriction de faire entendre une opinion sur les questions particulières inscrites à l'ordre du jour ou sur les principes généraux énoncés dans la Charte.

54. En ce qui concerne les problèmes complexes de la politique mondiale, il est indubitable que ce sont les cinq puissances mentionnées expressément dans la Charte qui sont principalement chargées de l'énorme responsabilité de promouvoir, d'établir et de maintenir la paix et la sécurité internationales, en prélevant pour les armements aussi peu que possible des ressources humaines et économiques du monde.

55. Les 77 autres Etats, moyens ou petits, pénétrés comme les cinq grandes puissances des devoirs primordiaux qui leur incombent en leur qualité de Membre de l'Organisation, peuvent également aider de manière efficace à atteindre ces objectifs. En fait, leur coopération sera plus précieuse s'ils prennent des mesures collectives en vue de prévenir et d'écarter les menaces contre la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, s'ils procèdent par des moyens pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international à l'ajustement ou au règlement de différends ou de situations de caractère international qui sont susceptibles de mener à une rupture de la paix, s'ils réalisent la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, s'ils développent et encouragent le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.

56. Outre cette coopération sans laquelle il est impossible de s'acquitter des devoirs que l'on peut qualifier de juridiques, car ils sont énoncés dans la Charte, il y a des devoirs de caractère purement moral, fondement indispensable de toute œuvre humaine durable. Les principes moraux ont un champ d'action où ils sont constamment applicables lorsqu'il s'agit de la conduite des individus, mais ils ne doivent pas moins l'être lorsqu'ils servent de base à de bonnes relations internationales.

57. La bonne foi, la dignité et la valeur de la personne humaine, le culte de la justice, le respect des obligations qui découlent des traités et des autres sources du droit international, la tolérance, la coexistence pacifique et amicale sont quelques-uns de ces concepts moraux, fréquemment invoqués dans les discours, dans les notes diplomatiques, dans les traités, dans les conventions et les textes de caractère international, qui ne sont cependant pas toujours interprétés ni appliqués dans leur sens véritable, qui font parfois dans la pratique l'objet d'attribution ou de supercheries, et dont on se sert peut-être en certaines occasions pour dissimuler des desseins de propagande pure et simple.

58. A en croire certaines interventions, on pourrait s'imaginer que l'Etat au nom duquel elles sont faites suit une politique internationale irréprochable. Les tensions et les conflits seraient dus aux agissements des autres Etats. C'est un procédé vieux comme le monde : on s'efforce d'esquiver ses propres responsabilités et on se refuse à avouer ses propres fautes. Le danger d'une nouvelle conflagration est si effrayant qu'il est impératif que chaque Etat fasse un examen critique sévère de ses propres actions afin de reconnaître et de corriger les erreurs qu'il peut commettre dans la recherche d'un accord juste et raisonnable.

59. On a répété maintes fois, et l'histoire s'est chargée de le confirmer, que la guerre n'a résolu aucun des grands problèmes qui se posent à l'humanité. L'existence des moyens actuels de destruction massive permet encore moins d'espérer résoudre ces problèmes de manière satisfaisante au moyen d'une guerre. Il en résulte donc logiquement qu'il est indispensable de rechercher une solution immédiate au problème tant discuté du désarmement.

60. Ma délégation souhaite que les forces morales l'emportent sur les forces matérielles. Ainsi, l'apport des petits Etats pourra être plus important et plus constructif dans un monde consacré tout entier et sans autre préoccupation à l'immense tâche de la paix. Peu importe que l'on qualifie cette attitude d'utopique, d'idéaliste ou de tout autre vocable. Si cette conception s'implante et se développe dans la conscience du plus grand nombre des représentants, sinon chez tous, nous ne serons pas loin, me semble-t-il, d'aboutir à un accord satisfaisant.

61. Je vais maintenant aborder quelques questions touchant mon pays, qui présenteront peut-être quelque intérêt pour les membres de cette assemblée.

62. Par une heureuse coïncidence, ma patrie commémore aujourd'hui l'anniversaire de la naissance, à Tegucigalpa, du grand homme d'Etat et réformateur, le général Francisco Morazán, qui fut pendant 10 ans Président de la République fédérale de l'Amérique centrale, composée des Etats qui constituent aujourd'hui les républiques indépendantes du Costa-Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Salvador. Son œuvre révolutionnaire a dépassé les frontières de l'Amérique centrale et son œuvre politique et militaire occupe les plus belles pages de l'histoire de l'Amérique centrale pendant un quart de siècle environ.

63. Mort en martyr, il est le symbole de l'unité de l'Amérique centrale. Que l'évocation de sa mémoire soit un hommage d'admiration et de reconnaissance rendu à son œuvre et à ses idéaux.

64. C'est peut-être aux idéaux qu'il a défendus que nous devons la création d'organismes comme l'Organisation des Etats d'Amérique centrale et la mise en œuvre de programmes comme le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale.

65. Le peuple du Honduras a souffert d'une éclipse passagère dans le fonctionnement normal de ses institutions démocratiques en raison d'un vice de la Constitution qui le régissait et il s'est vu privé des services du Congrès législatif depuis le 5 décembre 1954; mais, à la satisfaction générale, il vient de combler cette lacune en élisant, le 22 septembre 1957, les députés appelés à former une assemblée nationale constituante qui se réunira le 21 octobre.

66. Dans la presse du Honduras et la presse étrangère, les critiques impartiaux ont porté un jugement favorable sur les résultats de ces élections ainsi que sur la manière dont elles se sont déroulées dans un climat de liberté et d'intégrité absolues qui honore grandement notre pays et la junte militaire qui le gouverne. Grâce au système de représentation proportionnelle, mis en pratique pour la première fois au Honduras, les trois partis militants pourront être représentés à l'Assemblée proportionnellement au nombre de leurs partisans des deux sexes qui se sont rendus aux urnes.

67. Pendant toute la période où il a joui de son indépendance, le Honduras s'est efforcé de se conformer fidèlement aux règles et aux principes consacrés par le droit international, même avant que ces règles soient inscrites dans le droit positif sous forme de conventions juridiques comme la Charte des Nations Unies, la Charte de l'Organisation des Etats américains et d'autres instruments de portée universelle ou du système régional panaméricain. Il s'est efforcé spécialement d'honorer de bonne foi ses obligations découlant de traités, de conventions, de sentences d'arbitrage ou d'autres engagements internationaux. Je citerai deux exemples entre beaucoup d'autres.

68. Le 7 octobre 1894, le Honduras a conclu avec le Nicaragua un traité pour le règlement amical et définitif de leur frontière commune. D'une part, ce traité prévoit le règlement direct, d'autre part, il contient un engagement solennel d'avoir recours à l'arbitrage en cas de désaccord. Conformément à ce traité, qui est pleinement en vigueur, une commission mixte délimite actuellement — sans qu'aucune difficulté ne se soit présentée — la ligne fixée par voie de règlement direct et qui relie le golfe de Fonseca, dans l'Océan Pacifique, au lieu nommé Teotecacinte. Le reste de la ligne frontière a été fixé par une sentence prononcée le 23 décembre 1906 par S. M. Alphonse XIII, roi d'Espagne, qui avait été nommé arbitre par accord amiable des parties.

69. Quiconque lira la sentence arbitrale sera convaincu de sa très grande valeur juridique. Sont intervenus comme avocats des parties : Antonio Maura pour le Nicaragua, qui a présenté sa thèse le premier, et Francisco Silvela pour le Honduras, tous deux éminents juristes espagnols de grande réputation. Un rapport minutieux et circonstancié de la commission d'examen instituée à cet effet par décret royal et où sont analysés en détail tous les arguments et tous les éléments de preuves qui ont été présentés, ainsi que l'avis émis par le Conseil d'Etat réuni en séance plénière et l'avis du Conseil des ministres, a servi directement de fondement à la sentence et offrait les garanties les plus solides de sérieux, de rectitude et de sagesse. Conformément à l'une des clauses du compromis d'arbitrage, la sentence a le caractère d'un traité parfait, obligatoire et perpétuel qui lie les hautes parties contractantes et n'est pas susceptible de recours.

70. Lorsqu'ils ont été informés de la sentence rendue, les Présidents des deux pays ont échangé de chaleureux télégrammes de félicitations à l'occasion du règlement définitif du litige. Les organes législatifs du Nicaragua

et du Honduras ont approuvé les rapports dont ils ont été saisis sur la question.

71. Six années plus tard, le Honduras a demandé que l'on procédât d'un commun accord à la délimitation de la frontière, opération nécessaire pour une petite partie seulement de la ligne fixée, car pour le reste les limites sont des limites naturelles; le Nicaragua a présenté alors sa première objection et, jusqu'à ce jour, il s'est refusé à se conformer à la sentence arbitrale.

72. En raison des conflits provoqués par cette attitude anormale et desquels n'ont pas été exclues les rencontres armées, comme celle qui s'est produite en avril 1957, le Conseil de l'Organisation des Etats américains est intervenu, à la demande des parties, en qualité d'organe consultatif, conformément au Traité d'assistance réciproque de 1947.

73. Respectant le mécanisme efficace du système panaméricain, les deux gouvernements se sont engagés à porter l'affaire devant la Cour internationale de Justice, conformément à la Convention signée à Washington le 21 juillet 1957 par les ministres des affaires étrangères des deux pays. Sûr de la solidité de sa position juridique et morale, connaissant le prestige considérable de la Cour et l'absence de considérations qui ne soient pas essentiellement juridiques chez les juges de très haute valeur morale et intellectuelle qui en font partie, le Honduras attend avec une confiance absolue l'arrêt qui sera rendu et qui sera important non seulement parce qu'il apportera une solution de justice à l'affaire en cause, mais aussi parce qu'il aura une très grande influence en ce qui concerne la valeur de l'arbitrage international en tant qu'institution.

74. Le second exemple que je voudrais donner a trait au règlement définitif de la frontière entre le Honduras et le Guatemala par la sentence arbitrale prononcée à Washington le 23 janvier 1933. Les deux parties ont respecté la sentence bien qu'elle ne fût pas conforme à leurs prétentions respectives et elles ont procédé à sa mise en exécution au moyen d'une commission mixte.

75. Ma délégation tient à citer certains des nombreux bienfaits qu'a reçus le Honduras en sa qualité de Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies. Je me contenterai de mentionner les réalisations économiques et sociales, dont je parlerai sur un mode plus personnel en raison du rôle que j'ai joué comme Ministre de l'économie et des finances au cours de la présidence de M. Juan Manuel Gálvez, de 1949 à 1954.

76. C'est à cette époque que le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement nous ont apporté leur assistance technique pour la création de la Banque centrale du Honduras et de la Banque nationale de développement, qui, au cours de leurs sept années d'existence, ont donné des résultats magnifiques.

77. Sous les auspices de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale a reçu sa première et vigoureuse impulsion à Tegucigalpa, lorsque le Comité de coopération économique de l'Isthme de l'Amérique centrale a tenu sa première réunion en 1952. Depuis cette époque, on a entrepris des études et mis en œuvre des projets de base dont certains ont déjà donné de magnifiques réalisations, comme l'Ecole supérieure d'administration publique qui fonctionne depuis quatre ans à San-José de Costa-Rica avec d'excellents résultats et comme l'Institut de recherche et de technologie industrielle de l'Amérique centrale qui fonctionne

de manière efficace au Guatemala. Nous espérons que les travaux préliminaires en vue de la création d'une fabrique de cellulose et de papier au Honduras seront poursuivis et menés à bonne fin.

78. Il convient de citer d'autres réalisations au titre du même programme: de nombreuses études sur les possibilités industrielles dans divers domaines, l'adoption d'une nomenclature douanière uniforme, les efforts en vue d'uniformiser les tarifs douaniers, la conclusion de traités bilatéraux de commerce entre la plupart des pays d'Amérique centrale, la recommandation invitant leurs gouvernements à approuver un projet de traité multilatéral de libre échange et d'intégration économique, ainsi qu'un autre projet sur l'intégration des industries de l'Amérique centrale.

79. En plus de la CEPAL, du Fonds et de la Banque, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation de l'aviation civile internationale ont exercé leur œuvre bienfaisante dans notre pays. Nous exprimons notre gratitude et nos félicitations à toutes ces institutions ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies en général.

80. Au cours des prochains débats de l'Assemblée, ma délégation fera tous ses efforts pour apporter sa modeste contribution à l'étude et à la solution des questions inscrites à l'ordre du jour.

81. Pour terminer je me permettrai de lancer une invocation et une exhortation: une invocation à l'Etre suprême pour qu'il guide l'esprit et l'action de nos dirigeants vers l'établissement d'une paix sans réticence ni menaces, paix qui sera le corollaire d'un vrai désarmement, et une exhortation adressée à tous les peuples de la terre par l'intermédiaire de leurs représentants ici réunis, pour qu'ils coopèrent dans l'union et la concorde à la grande croisade de la paix.

82. M. GEORGES-PICOT (France): Monsieur le Président, tout en me félicitant d'avoir l'honneur de parler à cette tribune sous votre présidence, je regrette de ne pouvoir féliciter à nouveau, au nom de mon gouvernement, sir Leslie Munro de son élection à la présidence de cette assemblée et saluer en lui le représentant d'une puissance démocratique libre, dont les citoyens n'ont jamais hésité à prendre parti pour des causes qui auraient pu leur paraître lointaines, mais qui étaient avant tout pour eux celles de la liberté et de la paix.

83. La délégation française est particulièrement heureuse de voir à vos côtés, confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période de cinq ans, notre Secrétaire général, M. Hammarskjöld, qui concourt avec tant de patience et d'efficacité à défendre et à promouvoir l'œuvre des signataires de la Charte.

84. J'adresse également le salut de la France aux deux nouveaux Etats Membres: le Ghana et la Fédération de Malaisie, dont la présence dans cette assemblée répond au vœu d'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

85. Il est d'usage, dans la discussion générale qui ouvre traditionnellement nos sessions, d'évoquer les principaux problèmes qui se posent à l'attention de notre organisation, en commençant le plus souvent par les plus épineux, ceux qui soulèvent entre nous le plus de contestations. J'ai souvent regretté que l'Assemblée générale fût ainsi devenue le champ clos où s'affrontent

les thèses opposées au lieu d'être le lieu de recherche des solutions communes. Mais il en sera ainsi longtemps encore tant que nous n'aurons pas fait l'effort de définir et de limiter notre rôle.

86. Pour ne pas sacrifier à cette tradition, je voudrais consacrer la première partie de cet exposé à un problème sur lequel il est possible de réaliser un accord quasi général et qui est le type des sujets que nous devons traiter entre nous, celui de l'aide aux pays insuffisamment développés.

87. Dès le mois de mai 1956, la France a marqué par des propositions précises l'intérêt majeur qu'elle attachait à cette question dont dépendent, à son avis, l'équilibre et la paix du monde.

88. Nous sommes conscients qu'un accord international sur le désarmement faciliterait notre tâche en nous permettant, grâce aux sommes que nous serions alors en mesure de dégager sur les dépenses militaires, de consacrer une part beaucoup plus élevée de notre revenu national à développer nos propres économies et à faciliter le développement de celles des pays moins favorisés. Cependant, nous ne devons pas attendre la conclusion d'un tel accord pour entreprendre une action systématique sur les plans technique, financier et commercial en vue d'élever le niveau de vie dans les pays insuffisamment développés.

89. Sur le plan de l'assistance technique, nous nous réjouissons de constater l'intérêt sans cesse accru que portent au Programme élargi les Etats Membres et même non membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce programme, à juste titre considéré comme un des succès majeurs de l'Organisation, mérite quelques brefs commentaires. Quand je dis l'Organisation, je veux dire le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble des institutions spécialisées qui aboutissent, dans une œuvre commune, à des résultats si essentiels dans le domaine économique et social.

90. Il semble tout d'abord que la coexistence du programme de l'Organisation des Nations Unies prise dans son sens le plus large et de nombreux programmes bilatéraux d'assistance technique pose des problèmes qui ne peuvent être résolus que par un effort constant de coordination et d'harmonisation. Par ailleurs, nous devons nous rendre à cette évidence que l'assistance technique ne peut être une fin en soi: le développement économique commence par la formation des cadres, mais ne saurait devenir une réalité que si les moyens financiers adéquats sont mis à la disposition des Etats Membres pour réaliser leurs programmes. Lorsqu'un pays fait appel aux services d'un expert de l'Organisation des Nations Unies et que celui-ci lui recommande tel ou tel projet de développement des ressources hydro-électriques ou des moyens de communications, la construction d'écoles ou d'hôpitaux, ses consultations risquent de rester sans lendemain si les capitaux nécessaires ne peuvent être réunis.

91. C'est pourquoi nous devrions, sur le plan financier, créer un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) qui viendrait compléter l'action de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international.

92. Voilà déjà de nombreuses années que nous discutons de la création du SUNFED. La résolution récemment adoptée par le Conseil économique et social¹

demande à l'Assemblée générale de décider la création d'une commission qui en rédigerait les statuts. Cette résolution marque sans aucun doute un progrès. Toutefois, à supposer que l'Assemblée générale suive le Conseil et décide d'instituer ladite commission, il ne faut pas se dissimuler que la tâche de celle-ci sera particulièrement ardue. En effet, sauf dans certains domaines purement techniques, les rapports présentés jusqu'ici sur les modalités éventuelles de fonctionnement du fonds restent, malgré le mérite de leurs auteurs, imprécis sur certains aspects des problèmes à résoudre, notamment sur le montant des contributions et les critères selon lesquels les projets susceptibles d'être financés seront choisis.

93. Si nous voulons que cette expérience sans précédent réussisse, si nous voulons que les pays actuellement réticents ou même hostiles à la création de ce fonds infléchissent leur position, nous devons élaborer avec soin le texte des statuts en nous accordant, s'il le faut, le délai nécessaire pour accomplir cette œuvre révolutionnaire.

94. Quelle que soit l'ampleur de notre effort d'aide financière et technique en faveur des pays insuffisamment développés, l'aide en capital ne saurait suffire à elle seule et doit être complétée par une harmonisation des relations commerciales.

95. Il faut bien admettre que, sur ce plan, après une période où les prix des matières premières ont été favorables pour les pays producteurs, les événements de ces dernières années ne nous incitent pas à l'optimisme. La stabilisation par voie d'accord international des prix des matières premières, source essentielle des recettes en devises des pays insuffisamment développés, restent encore un simple vœu. Bien plus, les fluctuations des prix des produits de base, comme d'ailleurs celles du volume des échanges, ont rarement atteint une telle ampleur.

96. Si nous laissons les choses en l'état, nous allons au-devant de sérieuses difficultés. Nous savons — c'est le Secrétaire général qui nous le rappelait récemment — qu'une simple détérioration de 5 pour 100 des termes de l'échange des pays insuffisamment développés équivaut, dans ses effets sur la balance des paiements, à une annulation pure et simple de l'aide totale, publique et privée, qu'ils reçoivent des pays industrialisés. Or, pour certains pays, les termes de l'échange connaissent d'une année à l'autre des variations bien plus élevées. Quels que soient les efforts déployés pour créer des mécanismes de financement, ceux-ci risquent d'être inefficaces si nous ne cherchons pas avec plus d'application que par le passé des solutions au problème de la stabilisation des prix des produits de base.

97. L'action des Nations Unies dans les domaines que je viens d'évoquer doit coordonner, mais non supprimer les entreprises régionales ou particulières qui se développent dans le même sens. Nous pouvons du reste démontrer qu'il est à la fois possible et souhaitable de concilier des formes diverses d'aide aux pays insuffisamment développés.

98. La France, qui consacre elle-même une part importante de son revenu national à financer dans la zone franc des investissements de caractère social ou de caractère économique, même s'ils ont une rentabilité financière incertaine, a obtenu que ses partenaires de la Communauté économique européenne s'associent à la création d'un fonds pour la mise en valeur des territoires politiquement liés aux pays de la Communauté, notamment ceux d'Afrique.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-quatrième session, Supplément No 1, résolution 662 B (XXIV).

99. Nous sommes convaincus qu'une politique eurafricaine peut faciliter le développement de l'Afrique si, comme nous l'espérons, les fonds mis à la disposition de ce continent croissent d'année en année. Je tiens à souligner à cet égard que l'effort propre de la France déjà considérable puisqu'aucun pays au monde ne consacre une telle proportion de son revenu national à l'aide aux pays insuffisamment développés, continue et, selon toute probabilité, continuera à croître.

100. Il ne s'agit pas, comme certains veulent le prétendre, d'une politique "néo-colonialiste", mais d'une mobilisation d'une partie des ressources de l'Europe en capitaux en vue de leur utilisation en Afrique. Cette politique n'entraîne pas de contreparties ou de concessions de la part des pays bénéficiaires. Il s'agit au contraire de développer l'industrialisation de ceux-ci et d'accroître le niveau de vie des populations; c'est ainsi que la possibilité pour les pays intéressés d'augmenter certains droits de douane en vue de protéger leurs industries naissantes a été prévue.

101. Ce souci s'accompagne d'une action qui permet à ces pays, par le développement d'institutions représentatives, de gérer démocratiquement leurs propres affaires. Nous pensons que les pays de la Communauté économique européenne, en s'engageant à accroître leurs investissements économiques et sociaux en Afrique tout en laissant la possibilité aux pays de ce continent de se protéger contre la concurrence des pays industrialisés — y compris ceux de la Communauté — ont non seulement respecté l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, mais se sont efforcés d'en mettre en application les principes.

102. Cependant, dans certaines instances de notre organisation, en particulier au Conseil économique et social et dans les commissions régionales, les dispositions du Traité instituant la Communauté économique européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, ont fait naître des inquiétudes. Certains pays craignent de ne plus avoir facilement accès, comme par le passé, au marché des capitaux européens ou que les pays de la Communauté ralentissent leur effort d'investissement, notamment en Amérique latine et en Asie. Ils semblent redouter également que le développement en Afrique de productions concurrentes des leurs ne gêne leur commerce d'exportation vers l'Europe au moment même où celle-ci ouvrira plus largement ses frontières aux produits africains.

103. Je tiens à affirmer ici que le Traité de Rome ne saurait léser les légitimes intérêts des autres pays. Le marché commun a été conçu dans l'hypothèse d'une expansion rapide de l'économie européenne. Il est raisonnable, selon nous, de compter sur un accroissement annuel du revenu national des pays d'Europe occidentale de l'ordre de 5 pour 100, au cours des années à venir. Ce revenu aura ainsi probablement doublé avant la fin de la période transitoire, c'est-à-dire au moment où le marché commun sera mis définitivement en place. L'augmentation du pouvoir d'achat de l'Europe occidentale permettra à celle-ci d'absorber une quantité accrue des produits exportés vers elle par l'Amérique latine ou par l'Asie, alors qu'une régression économique due à l'isolement ou à un abus de la concurrence aboutirait au résultat inverse.

104. D'autre part, bien que la mise en place du marché commun suppose de la part de chaque pays membre un effort national d'investissement accru, la Communauté, prise dans son ensemble, pourra mettre progressivement des capitaux en quantité croissante à la disposi-

tion des pays insuffisamment développés dans d'autres continents que l'Afrique.

105. Enfin, nous ne sommes pas opposés, bien au contraire, à ce que des pays non africains en cours de développement participent à l'œuvre eurafricaine, particulièrement les pays amis d'Amérique latine auxquels la France et d'autres pays d'Europe sont attachés par tant de traditions communes.

106. L'expérience de la gestion du Programme élargi d'assistance technique prouve d'ailleurs que celle-ci ne comporte pas uniquement une aide des pays industrialisés aux pays insuffisamment développés, mais souvent un appui de ces pays à d'autres pays moins favorisés encore qu'ils ne le sont eux-mêmes.

107. Nous pensons avoir démontré, en nous prononçant en faveur de la création du SUNFED, que nous n'entendions pas priver des capitaux nécessaires à leur développement les pays extérieurs à la zone franc avec lesquels nous entretenons depuis longtemps des rapports économiques mutuellement avantageux. Nous croyons que le Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer prévu par le Traité de Rome n'exclut pas la mise sur pied d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, mais montre la voie dans laquelle nous devons nous engager.

108. Les problèmes du Proche-Orient, si préoccupants à l'heure actuelle, apparaissent comme l'illustration même du danger que comporte pour la paix du monde la situation dans laquelle se trouvent, sur le plan du développement économique, certains pays et certaines régions du globe. Il semble bien, en effet, que plusieurs pays du Proche-Orient, en dépit des richesses qu'ils possèdent et de l'effort courageux qu'ils déploient pour les exploiter, sont loin d'avoir atteint le niveau de vie que justifieraient l'antiquité de leur civilisation et la jeunesse dont témoigne leur volonté de préserver leur indépendance politique.

109. Ils ont besoin, pour rattraper promptement leur retard, de l'aide des pays industrialisés. Mais sous quelle forme? Je ne puis m'empêcher d'exprimer ici l'inquiétude que j'éprouve en voyant croître de mois en mois, du fait des visées expansionnistes de certains pays totalitaires, les exportations d'armes à destination de cette région du monde, alors qu'il s'agit surtout de fournir aux pays intéressés les moyens d'élever leur niveau de vie et de développer leur économie dans le cadre d'un vaste mouvement de solidarité internationale.

110. C'est ici que nous voyons à quel point l'action des Nations Unies est paralysée par l'absence de solution d'un certain nombre de problèmes mondiaux et la persistance de rivalités ou de malentendus entre les nations.

111. La France s'est attachée, pour sa part, à mettre fin aux oppositions traditionnelles qui ensanglantaient périodiquement l'Europe et qui ont, deux fois déjà, abouti à des conflits mondiaux. En prenant l'initiative d'une coopération constructive des nations de l'ouest de l'Europe, elle était consciente de la nécessité de mettre fin une fois pour toutes aux différends qui l'opposaient encore à la République fédérale d'Allemagne et qui constituaient autant d'entraves au rapprochement entre les deux Etats.

112. Parmi ces différends, le problème sarrois était l'un des plus difficiles, non seulement parce qu'il touchait d'importants intérêts économiques, mais parce que le sort d'un territoire peuplé d'un million d'habitants dépendait de sa solution. Conduites dans un esprit de bonne volonté réciproque, les négociations ont abouti

au Traité signé à Luxembourg, le 27 octobre 1956, dont la signification historique ne saurait vous échapper.

113. En procédant, avec le Gouvernement allemand, au règlement d'un problème aussi complexe, le Gouvernement français a entendu tirer un trait sur le passé. Dans les deux guerres mondiales qui ont coûté à l'humanité tant de ruines matérielles et morales, l'opposition entre la France et l'Allemagne a joué un rôle essentiel. Cet antagonisme, nous le souhaitons, nous le voulons, doit définitivement disparaître.

114. Sans doute n'était-il pas aisé pour nos peuples d'oublier tant de souvenirs douloureux. Pourtant, tous ceux qui parcourent l'Europe aujourd'hui peuvent témoigner que nous ne nous abandonnons pas à une amertume stérile et que, des souffrances mêmes qui les ont divisés, nos peuples veulent faire surgir un avenir d'entente et d'amitié. D'un tel état d'esprit, les autres peuples ne sauraient que se réjouir, car l'accord entre la France et l'Allemagne, et, plus largement, entre les peuples d'une Europe autrefois divisée, constitue de façon manifeste l'un des plus sûrs fondements de la paix.

115. Non contents d'oublier leurs querelles passées, nos peuples ont à cœur d'harmoniser leurs efforts et d'atteindre des objectifs communs de nature à consolider la sécurité universelle.

116. Je tiens à souligner la haute importance qu'attache le Gouvernement français aux efforts entrepris en vue de mettre fin à l'actuelle division de l'Allemagne. Cette situation anormale et injuste constitue, en effet, la principale source de tension et d'insécurité en Europe.

117. Lors de la deuxième Conférence de Genève, le Gouvernement français a présenté en commun avec les Gouvernements britannique et américain des propositions concrètes tendant à préparer la réunification de l'Allemagne, tout en offrant à l'Union soviétique l'occasion de participer à l'élaboration d'un système de garantie et de sécurité européenne satisfaisant pour tous.

118. La déclaration signée à Berlin, le 29 juillet 1957, par les gouvernements alliés et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne — le seul librement élu par le peuple allemand — a permis à la France de réaffirmer ses propositions, compte tenu des événements survenus depuis deux ans. L'un des objectifs fondamentaux de la politique française demeure la réunification de l'Allemagne dans la liberté, conjointement avec l'établissement d'un système de sécurité européenne destiné à apporter à la paix mondiale une contribution essentielle.

119. Nos efforts en Europe se sont poursuivis également dans le domaine de la paix et de la sécurité. Pour la première fois dans l'histoire, un système de réglementation en matière militaire a été établi sur la base de la réciprocité. Les Accords de Paris, que certains ne cessent de dénoncer comme "agressifs", comportent en réalité des dispositions impératives interdisant aux Etats signataires tout recours isolé à la menace ou à l'emploi de la force et les obligeant à la publicité, à la limitation et à un contrôle en commun de leurs effectifs militaires et de leurs armements. De telles dispositions font de l'Union de l'Europe occidentale un organisme de caractère strictement défensif qui devrait échapper à la critique de tous ceux qui sont partisans d'un désarmement général organisé et contrôlé.

120. C'est sur ce problème du désarmement, clef de beaucoup d'autres, que je voudrais maintenant insister.

121. Est-il nécessaire de rappeler ici les efforts de la France entre les deux guerres mondiales en vue d'établir un système de sécurité collective fondé sur la limitation et le contrôle des armements? De l'échec de la Conférence de Genève de 1932, la deuxième guerre mondiale a été la conséquence. Nous ne voulons pas recommencer les mêmes erreurs.

122. Aujourd'hui, un document d'ensemble nous est présenté, avec l'approbation de quatre Etats membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement et l'appui de 11 autres gouvernements. Il constitue le résultat le plus concret obtenu depuis le début des travaux du Sous-Comité. Vous connaissez tous le rôle joué à ce sujet par le représentant de la France à la Commission du désarmement, M. Jules Moch, qui a participé notamment à toutes les séances du Sous-Comité depuis sa création. Nous avions gardé l'espoir qu'au cours des semaines précédant le débat devant l'Assemblée générale, des progrès auraient pu être accomplis vers un assouplissement de positions trop rigides. La délégation soviétique a pris la responsabilité d'une rupture prématurée, que nous avons, pour notre part, vivement regrettée.

123. Du moins le document relatif à des mesures partielles de désarmement, présenté le 29 août 1957 par le Canada, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni [DC/113, annexe 5], reste-t-il un ensemble solide et équilibré. Ses objectifs sont limités à des mesures contrôlables et réalisables sans délai, qui tiennent compte des préoccupations légitimes de chaque puissance.

124. Les mesures concrètes et immédiates que nous suggérons prévoient, avec l'institution des contrôles nécessaires, la réduction des effectifs et des armements, l'interdiction pendant deux ans des explosions expérimentales, l'arrêt au cours de cette période de la production de matières fissiles à des fins militaires, le début de la reversion des stocks nucléaires, des garanties contre l'éventualité d'une attaque par surprise, enfin l'étude d'une réglementation des mouvements d'armes et des engins extra-atmosphériques.

125. Ces mesures constituent un tout homogène et cohérent, que l'on ne saurait dissocier sans en rompre l'équilibre. Fidèles au principe "pas de désarmement sans contrôle", nous faisons à ce sujet des propositions concrètes; nous avons précisé, dès 1955 et 1956, ce que devaient être une organisation de contrôle, ses attributions, ses pouvoirs et ses obligations.

126. La délégation soviétique n'a jamais répondu que par des formules vagues et incomplètes. Des propositions d'apparence généreuse, mais écartant toute idée de contrôle efficace, sont génératrices d'insécurité. Lorsque l'Union soviétique suggère l'arrêt immédiat des expériences et l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, elle flatte peut-être une opinion mondiale dans la mesure où elle est mal informée, mais elle n'apporte rien de constructif à un véritable effort de désarmement. Ni l'arrêt pur et simple des explosions, alors que les armes nucléaires sont déjà techniquement au point, ni l'interdiction de leur emploi ne sauraient avoir d'autre valeur que celle d'un engagement moral. Elles ne constituent même pas l'amorce d'un arrêt de la course aux armements; elles ne peuvent faire renaître l'indispensable confiance et, par conséquent, faire progresser le monde dans la voie de la paix. Elles sont, enfin, illusoire et trompeuse dans la mesure où elles créent une prime à l'aggression.

127. Le contrôle constitue l'élément essentiel de tout système de désarmement ; il ne peut pas se traduire par de simples mesures de caractère régional. Sans doute doit-il, en un premier temps, subir certaines limitations dans l'espace, mais ces limitations ne doivent pas aboutir à consolider des situations de fait inadmissibles en certains points du globe, notamment en Europe.

128. D'autre part, aucune mesure de désarmement ne doit se traduire par l'accroissement de la sécurité des uns au détriment de la sécurité des autres. Aucun plan ne peut commencer par réduire les forces classiques en laissant intactes les armes nucléaires, ou inversement, sans avantager au détriment des autres les pays qui sont les plus avancés dans un de ces domaines.

129. Les propositions du 29 août, présentées comme un ensemble indissoluble, procèdent de ces principes ; elles ouvrent ainsi la voie à un désarmement équilibré et contrôlé, sans provoquer entre les différentes catégories d'armements un déséquilibre de nature à compromettre davantage la sécurité générale.

130. La France ne saurait consentir à des limitations dans le seul domaine nucléaire, qui aggraverait les conséquences de la disproportion existante entre les forces conventionnelles stationnées en Europe. Le désarmement nucléaire doit donc être lié à des mesures de même ordre dans le domaine des moyens classiques de défense. Il doit aussi être entrepris dans un souci de sincérité et non de propagande. Je le répète : à quoi servirait d'arrêter les expériences nucléaires si les puissances qui ont mis des engins au point pouvaient, en continuant à les fabriquer grâce à leurs stocks de matières fissiles, rendre chaque jour plus vive, dans le secret, la menace de guerre nucléaire qui pèse sur l'humanité ?

131. Enfin, il est un autre principe que nous n'avons cessé de soutenir : celui de la progressivité. Rappelons notre formule : "Il faut réaliser progressivement tout le désarmement actuellement contrôlable".

132. Dans l'atmosphère d'insécurité actuelle, les Etats ne peuvent accepter de prendre qu'un risque limité. On ne peut modifier du jour au lendemain l'état actuel des relations internationales. Ce n'est que dans la confiance peu à peu retrouvée que la sécurité universelle d'un désarmement internationalement contrôlé pourra remplacer la sécurité actuelle fondée sur des organisations défensives régionales.

133. C'est parce que les propositions occidentales s'inspirent de ces idées-forces que nous croyons à leur valeur. Elles correspondent aux réalités du monde actuel et au désir profond des peuples.

134. C'est pourquoi nous voulons espérer que l'Union soviétique se montrera plus conciliante et qu'un pas pourra être accompli dans cette voie du désarmement qui, non seulement libérera les peuples de la crainte, mais permettra aussi de consacrer d'immenses ressources au mieux-être de l'humanité. L'Union soviétique, lorsqu'elle s'est convaincue de la sincérité de propositions qui ont d'abord éveillé sa méfiance, sait parfois y apporter son concours. La réunion, à Vienne, de la première Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui, dans l'esprit de son initiateur, le Président des Etats-Unis M. Eisenhower, doit contribuer à la réorientation de l'énergie nucléaire vers des fins pacifiques, témoigne de la possibilité d'une bonne volonté réciproque. Il faut que celle-ci s'affirme en matière de désarmement.

135. Fidèle à la ligne que j'avais tracée au début de mon exposé, j'ai évoqué jusqu'ici des problèmes sur

lesquels le Gouvernement français persiste à penser qu'un large accord est possible. Peut-être n'en sera-t-il pas de même d'une question à laquelle mon pays attache une importance capitale et qui a parfois été évoquée à cette tribune.

136. La France ne s'est pas opposée à l'inscription du point concernant l'Algérie à l'ordre du jour de la présente session, cette attitude n'impliquant nullement sa renonciation aux droits fondamentaux qu'elle tient du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Son représentant fournira aux autres délégations une information large et sincère sur la situation actuelle ; il leur fera connaître par quels moyens la France espère apporter à cette douloureuse question une solution "pacifique, démocratique et juste", conformément à l'espoir que l'Assemblée a exprimé le 15 février 1957 [résolution 1012 (XI)].

137. Je ne veux pas anticiper, dans un débat de caractère général, sur ce que sera notre intervention lorsque la question viendra en discussion devant la Première Commission, puis en séance plénière de l'Assemblée générale. Mais je voudrais demander à quelques-uns d'entre vous de faire un examen de conscience.

138. Je laisse de côté ceux qui, spéculant sur les difficultés intérieures de la France, considèrent l'affaire d'Algérie comme un moyen d'atteindre des objectifs plus vastes, pour n'adresser à ceux-là seuls qui affirment leur estime ou leur affection pour mon pays et leur sincère désir d'une solution rapide.

139. Ceux-là estiment-ils qu'ils sont dans la bonne voie en encourageant des interventions extérieures qui prolongent la phase sanglante de l'épreuve ou en demandant à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir dans un conflit qu'elle n'a ni le droit ni les moyens de régler ? Croient-ils que leur attitude n'est pas pour beaucoup dans les refus opposés jusqu'ici par les rebelles aux propositions maintes fois répétées de la France en faveur d'un cessez-le-feu suivi d'élections libres ? Connaissent-ils une autre expression, plus démocratique, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que des élections libres ?

140. La France ne se laissera pas détourner de ce qu'elle estime être son devoir à l'égard d'un territoire où son absence engendrerait l'anarchie et la misère, probablement même la guerre civile. Est-il conforme à l'intérêt des populations algériennes et de la paix du monde de chercher à paralyser un effort de pacification, de réformes et d'évolution au moment même, où il commence à porter ses fruits ?

141. Ne laissez pas croire, je vous en prie, à toute une partie de l'opinion publique mondiale que la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies encourage les seuls fauteurs de troubles et paralyse la recherche de toute solution constructive.

142. Je sais de quel prestige jouissent à juste titre auprès de notre organisation les formules de liberté, d'indépendance, d'autodétermination. Elles enthousiasment même ceux qui n'ont jamais su chez eux leur donner un aspect concret, une réalité vivante.

143. La France, dans ce domaine, a donné des exemples plus heureux que beaucoup de ceux qui la critiquent. Mais elle n'a jamais voulu séparer la liberté des peuples de celle des hommes, ni isoler artificiellement l'indépendance politique de l'indépendance économique. Elle croit que le désordre, la misère ne servent pas le progrès humain, mais uniquement les desseins de ceux qui en font des moyens de domination univer-

selle. Il y a des hommes libres qui acceptent les obligations de la communauté; il y a des esclaves qui se prétendent indépendants.

144. En tout cas la France est en droit d'attendre de l'Assemblée générale qu'elle aborde le débat sur l'Algérie avec sérénité, objectivité, et surtout qu'elle se garde de toute attitude qui, constituant une intervention illégitime et inopportune dans des affaires qui ne sont pas de son ressort, risquerait d'avoir pour l'autorité et l'avenir de notre organisation les conséquences les plus désastreuses.

145. Et voici que j'en reviens à ma formule du début: "il faut faire l'effort de définir et de limiter notre rôle". Bien sûr, la Charte a montré à l'expérience des lacunes et des contradictions. Nous serions heureux, pour notre part, de voir modifier certains articles inadaptés aux circonstances actuelles. Mais nous n'avons pas sur ce point plus d'illusions que d'autres. Si la révision de la Charte est souhaitable, elle est pratiquement irréalisable sans une volonté commune, qui n'existe pas actuellement, d'aboutir à un résultat positif.

146. Il faut donc nous contenter de rechercher s'il est possible d'améliorer nos méthodes de travail et de discussion. Bien sûr, nous pouvons faire un effort pour écarter de nos débats la passion qui les anime trop souvent, pour éviter des querelles qui n'ont jamais abouti à des résultats constructifs, pour nous attacher davantage à la solution de problèmes concrets, pour nous préoccuper plus de soulager la misère que d'exalter l'orgueil ou le ressentiment.

147. Mais ce n'est pas là l'essentiel. La plus grande faiblesse de notre organisation est que son influence ne s'exerce en fait que sur ceux qui veulent bien la subir. Parmi les Etats Membres, certains se préoccupent d'appliquer les décisions de l'Organisation des Nations Unies, de tenir un compte aussi large que possible de ses recommandations, même lorsque leurs intérêts les plus légitimes sont en cause. Ces Etats s'appliquent à ne récuser la compétence de l'Organisation que lorsque la Charte leur en donne le droit; même dans ce cas, ils font preuve de bonne volonté dans l'information et de respect dans la discussion des opinions adverses. D'autres, au contraire, généralement les plus sévères pour autrui, invoquent l'autorité de l'Organisation lorsqu'ils y trouvent avantage, mais la bafouent ouvertement lorsque leurs intérêts les plus discutables sont en cause.

148. Ainsi aboutissons-nous à créer deux poids et deux mesures, à handicaper sévèrement, dans le jeu de la politique mondiale, ceux qui respectent le droit commun par rapport à ceux qui en font bon marché. Comment voulez-vous que l'opinion publique des premiers ne s'émeuve pas de cette situation? Quant à l'opinion publique des seconds, elle n'est pas en cause: il n'y en a généralement pas.

149. Lorsque, l'année dernière, la France, bien que ses intérêts fondamentaux fussent en cause, s'est pliée à des recommandations de l'Assemblée générale, son opinion publique a été exaspérée, parce qu'au même moment, dans l'affaire de Hongrie, le jugement des Nations Unies a été ouvertement méprisé par le pays qui en était l'objet.

150. On nous objectera que l'Organisation n'avait aucun moyen d'obliger qui que ce soit à donner suite à des résolutions adoptées à une écrasante majorité. Nous ne le savons que trop bien, mais le problème ainsi posé n'en est pas moins grave. Une organisation comme la nôtre a besoin, si elle veut être efficace, de la considération universelle. Son autorité sera toujours con-

testée si certains, par leur attitude, la rendent toujours contestable.

151. Une seconde faiblesse de notre organisation est la manière dont se constituent en son sein des groupements que ni la géographie, ni une solidarité réelle ne justifient et dont le seul objet est ainsi, par définition, d'adopter des attitudes négatives. Je serai le dernier à prétendre que l'appartenance à l'Organisation des Nations Unies est exclusive, pour un pays, de l'adhésion à des organisations régionales fondées sur la défense d'un idéal ou d'un intérêt commun. Nous sommes en effet à une époque où certains regroupements sont indispensables. Mais ceux-ci doivent se faire en vue d'aboutir à un résultat positif et non pour entretenir ou développer des oppositions artificielles entre les peuples, rendant ainsi plus difficiles des rapprochements indispensables.

152. Les considérations que je viens de développer ne doivent point nous inciter à désespérer de l'avenir de notre organisation. C'est parce que l'idéal de la France est précisément celui qui a inspiré la Charte que nous voulons croire encore et toujours aux bienfaits de l'organisation universelle des peuples. C'est aussi pour cela que nous sommes si sensibles à tout ce qui peut en diminuer l'efficacité et le rayonnement dans le monde.

153. M. SUBANDRIO (Indonésie) [*traduit de l'anglais*]: Tout d'abord, comme tous les autres orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, je tiens à féliciter sir Leslie Munro de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale pour sa douzième session; il a pu être élu à l'unanimité grâce au geste généreux et délicat de notre éminent collègue M. Charles Malik, ministre des affaires étrangères du Liban. Je tiens à féliciter sir Leslie Munro non seulement à cause de la haute estime dans laquelle ma délégation le tient personnellement, mais aussi parce que la nomination d'un représentant du peuple néo-zélandais à ce poste éminent est un choix heureux qui met dûment en évidence le rôle que joue notre région dans les événements mondiaux actuels. Si nous sommes heureux de son élection, c'est aussi parce que nous constatons une tendance croissante à une coopération étroite entre nos deux pays dans un très grand nombre de domaines; ce mouvement ne manquera pas, j'en suis sûr, de s'accroître et de s'amplifier à l'avenir, à l'avantage mutuel de nos deux pays.

154. Depuis 12 ans qu'elle existe, l'Organisation des Nations Unies a dû s'occuper d'un grand nombre de problèmes qui envoyaient les relations internationales et qui ont mis à dure épreuve notre détermination d'édifier un monde meilleur et plus libre. Je crois qu'il est toujours extrêmement difficile au début d'une session de l'Assemblée générale de faire le point exact des progrès accomplis au cours de l'année écoulée. Après tout, les difficultés actuelles se présentent principalement comme des problèmes à long terme nés des convulsions et de la prostration qu'a connues l'Europe immédiatement après la deuxième guerre mondiale et accentués ultérieurement par les demandes légitimes des nations subjuguées, désireuses de développer sans délai leurs caractéristiques individuelles et nationales sur une base d'égalité. Dans ces conditions, il était inévitable que l'ancienne stabilité, devenue anachronique, fasse place à la recherche d'un nouvel équilibre dans nos relations internationales, ce qui engendre des tensions, et parfois même des dislocations, à l'occasion des ajustements successifs.

155. Vues sous cet angle, les réalisations de notre organisation sont certainement encourageantes, notam-

ment en ce qui concerne sa tâche principale qui est d'harmoniser des forces sociales divergentes, et souvent opposées, aux fins de règlements permanents ou, au moins, de compromis temporaires.

156. En Europe par exemple, qui était jusqu'à ces derniers temps la région où se faisaient le plus sentir les antagonismes de la guerre froide, la tension a effectivement diminué. Cela ne veut pas dire bien entendu que les causes de tension aient disparu. Elles sont toujours là et dans l'immédiat elles continueront à exister, mais nous espérons les voir évoluer progressivement de façon à permettre une plus large entente entre les grandes puissances. Nous n'abandonnons même pas l'espoir d'arriver finalement à la solution idéale: un terrain ferme commun aux deux idéologies actuellement antagonistes.

157. Pour le moment toutefois, nous pouvons tirer une certaine satisfaction du fait que les conditions en Europe ont déjà atteint un degré notable de stabilité, même si ce n'est que sur la base d'un statu quo temporaire. Cette amélioration est due à ce que les nations intéressées n'ont pu échapper à la conclusion qu'en Europe le statu quo actuel ne saurait être modifié qu'en créant un nouvel équilibre par accord mutuel ou compromis, ou en recourant à la force des armes ce qui, étant donné les réalités de l'ère nucléaire, ne pourrait conduire qu'à l'annihilation mutuelle.

158. Une situation si nette pourra amener un sentiment de sécurité croissant à s'affirmer en Europe chez les puissances des deux blocs. On déplorera peut-être que cette sécurité soit le résultat de la nécessité plutôt que de la confiance; elle n'en est pas moins de nature à faire naître une atmosphère de confiance propice à de nouveaux ajustements dont pourra résulter un rapprochement plus étroit entre les grandes puissances. En fait, même si ce résultat ne peut être atteint que par une évolution très lente, je crois que cette tendance se fait déjà sentir en Europe, comme l'ont montré les premiers stades des récentes délibérations du Sous-Comité de la Commission du désarmement à Londres.

159. La situation est très différente en Asie et en Afrique. Au début, la plupart des pays d'Asie et d'Afrique étaient restés en dehors de la guerre froide. Quelques-uns se considéraient comme de simples spectateurs; quant à ceux qui s'intéressaient au problème de la guerre froide, leur opinion n'était pas, à l'origine, prise très au sérieux dans certains milieux. Aujourd'hui, par contre, personne n'oserait prétendre que nous portons aux problèmes relatifs à la guerre froide un intérêt purement théorique. Le caractère explosif des tensions qui règnent au Moyen-Orient et dans d'autres pays d'Asie indique que ces régions deviennent elles-mêmes rapidement des centres de guerre froide.

160. Que signifie pour ces pays leur implication dans la guerre froide? Elle signifie que dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la recherche d'une plus grande stabilité sur le plan national ou des relations avec les pays voisins, les actes de leurs gouvernements et de leurs peuples peuvent donner prise aux forces destructives de la guerre froide. Et vous pouvez être certains que l'aboutissement final ne serait pas un statu quo temporaire correspondant à une certaine stabilité. En mettant les choses au mieux, ce serait une période de chaos au cours de laquelle ces Etats perdraient leur indépendance; en les mettant au pire, ce serait une suite continuelle de guerres locales qui risqueraient inévitablement de dégénérer en conflagration mondiale.

161. En fait, si cela se produisait, il serait impossible de répéter le miracle réalisé en Europe et d'empêcher une troisième guerre mondiale d'éclater. Il est certain qu'en ce qui concerne l'Asie, nous ne devons pas nous bercer d'illusions et croire qu'il est possible de nos jours de localiser les guerres ou même les tensions et d'en arrêter le cours avant qu'elles n'entraînent un conflit mondial.

162. Ce qui est effrayant à notre époque, comme le prouvent les événements du Moyen-Orient, c'est que les activités militaires de l'une des parties provoquent immédiatement une riposte équivalente de l'autre partie. Il devient évident que, si l'une des parties conclut des pactes militaires ou crée des bases militaires, l'autre partie réagit avec la même ardeur et la même force par des mesures analogues. Si un bloc fournit des armes, l'autre bloc répond par une livraison d'armes égale ou encore plus importante. Et je crains bien que l'histoire n'en reste pas là. Je ne serais pas surpris si avant longtemps, la proclamation de doctrines à objectifs essentiellement militaires cessait d'être le monopole de l'une des parties. En conséquence, les risques de conflit ne cesseront d'augmenter.

163. Mais ce qu'il y a de vraiment tragique, c'est que, si la tendance à faire du Moyen-Orient et d'autres zones de l'Asie un théâtre de guerre froide est poussée à l'extrême, les pays de cette région ne seront pas en mesure de s'opposer au déclenchement de la guerre. Ils n'auront que peu ou pas de possibilité de jouer un rôle actif pour empêcher les préparatifs de guerre. Au lieu de cela, ces pays et leurs peuples deviendront les victimes de cette bataille idéologique. Et même s'il est possible en fin de compte d'éviter la guerre, leur implication dans la guerre froide ne leur apportera ni bienfaits ni avantages.

164. On a souvent prétendu que la situation créée par la guerre froide pouvait être profitable à ces pays; cette thèse est une fable à laquelle il faut renoncer une fois pour toutes. Comment une nation peut-elle se consacrer au relèvement et à la reconstruction si ses ressources déjà limitées sont utilisées à se procurer des armes, même des armes dites défensives? Comment une nation qui vient à peine de perdre son statut de colonie peut-elle espérer parvenir à la maturité, à la stabilité et à la prospérité si toutes les activités intellectuelles du pays ne sont pas orientées vers des fins constructives dans une atmosphère de tranquillité? La réponse à ces questions est évidente: sur le plan matériel comme sur le plan intellectuel, il nous est impossible de mener de front une économie de guerre et une économie de paix; l'une des deux sera toujours sacrifiée.

165. C'est pourquoi je fais instamment appel aux grandes puissances pour qu'elles reconsidèrent le problème en toute sincérité et renoncent à s'engager plus avant dans une politique de pactes militaires et de bases militaires, même si elle semble favorable à leurs intérêts immédiats. A la longue, ces puissances aussi souffriraient de cet état de choses, car le ralentissement qui en résulterait dans l'évolution de l'Asie et de l'Afrique ne saurait être qu'un désavantage et nuirait à leur propre bien-être et à leur sécurité au lieu d'y contribuer.

166. Tous ici, je crois, reconnaissent qu'il est impossible d'atteindre le but ultime, la coopération harmonieuse entre nations pour le plus grand bien de toutes, si les relations internationales reposent sur le principe de la force armée. Je crois pouvoir dire aussi que tous nous déplorons la course aux armements et la conclusion de pactes militaires, quels que soient les pays qu'ils unissent. Il est donc essentiel, à notre avis, comme

première mesure, de limiter la portée des pactes en vigueur, sinon de les abroger, et de réduire la puissance des bases militaires existantes, sinon de les supprimer. L'appel que j'ai lancé aux grandes puissances s'inspire de l'espoir qu'aucun nouveau pacte ne sera conclu et qu'aucune nouvelle base ne sera installée, même s'ils paraissent justifiés pour équilibrer les pactes et bases existants. On ne répètera jamais assez que l'existence de toutes ces organisations militaires et l'accroissement des livraisons d'armes, de quelque côté qu'elles viennent, ne peuvent être favorables aux intérêts véritables et au bonheur de jeunes nations que préoccupent, outre la tension internationale actuelle, de graves problèmes d'ordre national.

167. Cette considération nous a amenés à contribuer aux efforts tendant à garantir la paix de l'Asie et la liberté récemment acquise dans cette partie du monde. Notre action procède peut-être plus de l'instinct naturel des jeunes nations que d'une expérience en matière internationale ou de considérations et de calculs rationnels, mais c'est pourtant nous, qui, avec nos amis d'Asie et d'Afrique, avons fait le premier pas pour élargir le terrain d'entente entre les pays de ces régions et régler entre voisins des différends dont l'origine remonte, somme toute, au passé colonial. La Conférence de Bandoung n'était pas destinée à contrebalancer la puissance des deux blocs existants ou à servir contre l'un ou l'autre. Elle est née de la conviction profonde que l'union des pays sous-industrialisés et militairement faibles d'Asie et d'Afrique est le seul moyen de les mettre à l'abri des contrecoups traditionnels de la politique de puissance qui, au cours de l'histoire, a toujours apporté en fin de compte la misère et la souffrance.

168. Alors que la paix est menacée au Moyen-Orient, alors que s'affirme la tendance à faire peu de cas de l'esprit d'indépendance des Etats de cette région ou même à le décrier, je prie instamment l'Organisation de s'inspirer dans ses efforts, en vue de résoudre les problèmes de cette région, de la résolution adoptée par la Conférence de Bandoung. Le moins que nous puissions demander est que les grandes puissances n'entravent pas le processus de consolidation commencé à Bandoung.

169. Je voudrais parler maintenant d'un autre problème qui nous préoccupe tous au plus haut point. Je me rends compte que la solution du problème du désarmement ne dépend pas de l'action ou de l'attitude de mon pays. Cela est évident; toutefois, nous sommes particulièrement intéressés à un règlement de ce problème, étant donné que les effets nuisibles de la course aux armements se font sentir dans mon pays et dans les autres pays sous-industrialisés d'Asie et d'Afrique avec une acuité certainement plus grande que dans des pays tels que les Etats-Unis, l'Union soviétique ou même les pays d'Europe occidentale, où les éléments matériels indispensables à une existence décente se trouvent déjà réunis. C'est pourquoi le succès ou l'échec de la présente Assemblée est lié pour nous à ce qui sera accompli en matière de désarmement.

170. Ma délégation a naturellement son opinion sur ce problème. Nous avons l'intention, à cette session, de continuer à réclamer la cessation immédiate de tous les essais d'armes nucléaires, premier pas indispensable vers le désarmement. Nous demandons cela instamment, non seulement à cause des conséquences tragiques que la poursuite de ces essais pourrait avoir pour notre génération et les générations futures, non seulement parce que nous croyons que l'Assemblée devrait prendre au moins cette mesure concrète pour rassurer l'humanité, mais aussi parce que nous croyons que ce premier

pas vers le désarmement contribuerait heureusement à créer l'atmosphère de confiance que nous désirons tous et dont nous avons tous un besoin si évident.

171. D'autre part, nous croyons qu'un pays comme l'Indonésie peut espérer apporter une contribution constructive dans le domaine du désarmement en secondant et en appuyant tout effort aux fins d'un plan de désarmement valable, c'est-à-dire d'un plan acceptable, tout d'abord, pour les deux principales puissances dans le domaine de l'énergie atomique, les Etats-Unis et l'Union soviétique. La création de l'Agence internationale de l'énergie atomique montre tout au moins ce qu'il est possible de réaliser quand la coopération entre les principales puissances dans le domaine de l'énergie atomique s'ajoute à la volonté concertée de toutes les nations de faire progresser l'humanité et d'améliorer les conditions de vie.

172. L'Indonésie, qui a eu l'immense satisfaction de participer aux travaux de la Commission préparatoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique, attend beaucoup de la première session de la Conférence générale de l'Agence qui se tient actuellement à Vienne. Les applications économiques de l'énergie nucléaire, en particulier, suscitent de grands espoirs en Indonésie. Les nouvelles techniques fourniront peut-être le moyen de vaincre plus rapidement la misère et les forces qui s'opposent au progrès.

173. Nul n'ignore que le grand problème est aujourd'hui de savoir comment accélérer l'expansion économique des régions peu développées. Il s'agit ici encore d'un phénomène qui s'inscrit dans le cadre de l'évolution, historiquement très importante, de jeunes nations dont les structures se modifient constamment. Pour nous, l'expansion économique ne dépend pas uniquement de l'accroissement du revenu national; à quoi suffirait la simple augmentation des capitaux et des connaissances techniques. Le phénomène est en fait plus vaste. Nous avons hérité du passé une structure économique et sociale que nous devons adapter à notre nouvelle existence de nations libres, indépendantes et néanmoins soumises aux exigences de l'interdépendance qui caractérise le monde d'aujourd'hui.

174. Cela signifie que nous devons procéder à des changements de structure et à des changements d'ordre social pour forger le nouveau cadre à l'intérieur duquel notre économie pourra se développer toujours davantage. Les convulsions économiques qui se produisent dans nombre de pays peu développés reflètent, d'une part, la nécessité de façonner pour la nation un nouveau cadre économique et social et, d'autre part, la nécessité d'accroître rapidement le revenu national à l'intérieur de ce cadre.

175. L'écart toujours existant, et même croissant, entre les pays industrialisés et les pays sous-industrialisés, est réellement inquiétant et ne constitue certainement pas un facteur favorable à la paix mondiale. Il est inconcevable que la paix, qui est un état d'harmonie et d'équilibre, puisse régner tant que plus de la moitié de l'humanité souffre de la misère et de la faim. En tant que représentant d'un pays sous-industrialisé, je voudrais souligner que l'un des problèmes les plus urgents qui se posent aujourd'hui aux Nations Unies est de mettre fin, grâce à des programmes de développement accéléré, à ce déséquilibre économique entre nations.

176. A cet égard, l'Indonésie continuera d'insister pour qu'on crée le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, qu'on stabilise les prix des produits de base, qu'on supprime les obstacles

actuels au commerce et qu'on empêche l'apparition de nouvelles barrières qui s'opposeraient au libre échange des biens et des services. De même, nous sommes résolus à combattre l'inflation, qui s'étend maintenant à l'échelle mondiale.

177. Je crois que si le monde — en particulier les pays très développés — pouvait comprendre le véritable sens de l'évolution des pays les moins favorisés, un développement économique plus équilibré serait possible; il correspondrait mieux à notre idéal d'une économie en expansion pour le bien de tous.

178. Comme je l'ai déjà fait observer, nous sommes dans une période de transition qui nous mènera, par diverses étapes de progrès intellectuel et matériel, à une nouvelle conception des rapports de l'homme avec ses semblables. Certains diront que cela est lié à un sens croissant du respect dû à la liberté individuelle et aux droits souverains de chaque nation; d'autres chercheront la cause de cette révolution dans le développement apparemment illimité des techniques et des sciences de l'ère atomique. Quoi qu'il en soit, les habitudes spirituelles et matérielles du passé ne satisfont plus la majorité des hommes, résolus à utiliser les énergies du présent pour construire un avenir de paix, de prospérité et de liberté authentiques et durables.

179. Nous voyons autour de nous, même dans les Etats apparemment bien assis et qui dans une certaine mesure se considèrent comme des modèles de maturité et d'équilibre, se manifester un conflit entre les concepts traditionnels de stabilité et les idées nouvelles plus éclairées sur les besoins de la vie moderne. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer les récents événements d'Indonésie.

180. Je sais que la presse étrangère a fourni toutes sortes d'interprétations en ce qui concerne l'évolution récente de la situation en Indonésie. Je sais que d'aucuns ont prédit l'éventuelle désintégration et l'effondrement de l'Etat indonésien. De plus, dans certains milieux on craint que l'Indonésie ne se détourne de la voie de la démocratie. La vérité est que l'Indonésie — comme tous les pays d'Asie et d'Afrique à des degrés divers — connaît un développement rapide qui exige une refonte constante du vieux moule de la nation, afin qu'il puisse correspondre aux exigences du temps présent et, autant que possible, aux besoins de l'avenir. Cela traduit la volonté du peuple indonésien de supprimer lui-même tous les obstacles dressés en travers de la voie qui mènera à la maturité politique et au progrès économique.

181. L'expérience d'autres pays nous l'enseigne: le scrutin secret à un ou deux degrés, considéré comme caractéristique de la démocratie parlementaire, ne suffit pas à fonder une démocratie qui serve les intérêts du peuple tout entier. Le régime parlementaire doit réussir à satisfaire pleinement les besoins du peuple de façon qu'il ne succombe pas à l'attrait de la dictature, sous quelque forme que ce soit. C'est une leçon que nous n'avons garde d'oublier. Pour sauvegarder le système démocratique qui est pour nous l'institution essentielle de notre vie nationale et auquel nous nous sommes juré de rester fidèles, notre peuple a, de sa propre initiative, entrepris de remédier, avant qu'il ne soit trop tard, aux insuffisances du régime.

182. Soyez sûrs qu'en Indonésie tout le monde sans exception s'est rendu compte dans l'année qui a suivi les premières élections générales que le fonctionnement d'une démocratie parlementaire soulève des problèmes délicats et que, surtout pendant sa période de croissance,

ce régime a besoin d'être fondé sur une stricte discipline morale et idéologique. Et si cela ne suffit pas, rien n'empêche d'innover et de créer dans le cadre de notre parlementarisme constitutionnel une institution auxiliaire adaptée à la structure sociale de notre communauté. Après tout, nous n'avons pas peur d'adopter une attitude souple et dynamique lorsqu'il s'agit de rechercher les méthodes propres à favoriser la croissance d'une nation saine. Nous sommes décidés à ne pas permettre que le pays retombe après la révolution dans l'état de stagnation et d'arriération de la période pré-révolutionnaire. Au contraire, nous voulons garder intacte la force vive de notre révolution afin que son dynamisme nous aide à améliorer la condition de notre peuple dans tous les secteurs de la vie nationale.

183. Le succès de la conférence nationale qui s'est tenue à Djakarta du 10 au 14 septembre 1957 marque la fin d'une période de tâtonnements et l'entrée dans une ère nouvelle de progrès pour la nation. Toute crainte de voir l'Indonésie s'écarter des voies de la démocratie sera aisément dissipée par la déclaration solennelle que nos chefs nationaux M. Sukarno et M. Hatta ont publiée à la fin de la conférence nationale et selon laquelle le *pancha sila*, les cinq principes directeurs dont les plus importants sont la croyance en Dieu et en la démocratie, restent le fondement sur lequel repose l'Etat indonésien.

184. Nous ne prétendons pas être supérieurs aux autres hommes; nous ne nous supposons donc pas capables d'accomplir des miracles. Mais une chose est certaine: nous sommes absolument persuadés que la marche des événements en Indonésie a jusqu'ici suivi un cours approprié qui doit nous mener à la maturité nationale.

185. En conclusion, je voudrais dire quelques mots du problème du colonialisme. Bien que nous ayons déjà beaucoup fait pour régler les questions de ce genre, il existe encore des cas où la violation du principe posé par la Charte de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes engendre des remous et des déceptions dans la communauté internationale.

186. En ce moment même, en Algérie, la lutte pour la liberté se poursuit sans relâche. Un nombre incalculable d'hommes, de femmes et même d'enfants donnent leur vie afin que d'autres puissent échapper à une vie stérile d'asservissement et renaître dans la liberté. Dans un futile effort pour refuser au peuple algérien le droit inaliénable qu'il a de vivre sa propre vie, on continue de gaspiller et de détruire des vies humaines et des biens matériels.

187. Je ne doute pas que le peuple d'Algérie ne franchisse bientôt le seuil de la liberté. Mais devra-t-il le faire dans le tumulte de la guerre et avec la haine et la méfiance au cœur? Telle est la question qui se pose aujourd'hui aux Nations Unies. Il est trop tard pour prendre ses désirs pour des réalités ou pour se contenter d'exprimer l'espoir que la raison prévaudra. Le temps est venu pour notre organisation de montrer qu'elle est capable d'apporter une solution au problème algérien par les moyens pacifiques de la négociation et de la conciliation. Nous ne devons pas échouer et nous n'échouerons certainement pas, si nous avons tous la volonté d'utiliser toutes les possibilités que nous offre cet instrument de paix et de progrès qu'est notre organisation mondiale.

188. C'est dans cet esprit qu'avec 20 autres Etats Membres, l'Indonésie a pour la quatrième fois porté la question de l'Irian occidental devant cette assemblée. Il

n'est pas dans mes intentions d'examiner maintenant cette question dans le détail, étant donné qu'elle sera discutée à fond en commission. Je voudrais cependant saisir cette occasion pour souligner une fois de plus que nous venons ici pour rechercher une solution pacifique à ce différend entre l'Indonésie et les Pays-Bas. C'est pourquoi nous regrettons que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas encore pris les mesures nécessaires pour trouver une solution au problème de l'Irian occidental, non seulement dans l'intérêt des peuples indonésien et néerlandais, mais encore dans l'intérêt plus général de l'instauration de relations nouvelles entre l'Asie et l'Afrique, d'une part, et l'Occident de l'autre.

189. Le problème de l'Irian occidental et sa solution sont au premier plan des préoccupations nationales en Indonésie; sur ce point, tous les Indonésiens, quelle que soit leur condition, sont unis. Le Parlement indonésien et le Congrès national indonésien, organes dans lesquels la province et la population de l'Irian occidental sont représentées proportionnellement, ont l'un et l'autre adopté à l'unanimité une résolution demandant que l'Irian occidental soit intégralement rendu à l'Indonésie. C'est donc avec l'appui unanime et sans réserve de la nation indonésienne et du peuple d'Indonésie que nous venons ici, dans un esprit de conciliation, rechercher une solution juste et pacifique qui fermera une plaie de plus au sein de la communauté des nations.

190. Je sais qu'on a suggéré d'appliquer le principe de la libre détermination pour déterminer le statut de l'Irian occidental, en supposant faussement et à tort que la population de cette région forme un groupe ethnique distinct. Cela revient à nous demander d'accepter une procédure qui ouvrirait la voie à de nouvelles tentatives tout aussi peu fondées pour morceler la nation et briser une unité forgée par nos ancêtres il y a bien des siècles et fondée sur l'association historique et traditionnelle des populations de toutes les régions de l'Indonésie. C'est cette structure que les Pays-Bas ont trouvée et qu'ils ont, en fait, préservée dans son intégrité. Aucun pays, y compris les Pays-Bas eux-mêmes qui ont su maintenir longtemps une heureuse collaboration entre des peuples d'origines diverses, ne consentirait à détruire cette association traditionnelle.

191. En outre, l'application aussi tardive du principe de la libre détermination constituerait non seulement un affront pour le peuple de l'Irian occidental dont les représentants participent déjà activement aux affaires de l'Indonésie, mais aussi un abus évident dudit principe dans l'intention de perpétuer une domination coloniale. Toutefois, la perversion même du principe de la libre détermination met en pleine lumière ce qui est essentiellement en jeu: la liberté immédiate pour la population de l'Irian occidental et la possibilité de vivre sa vie propre, ou le maintien à tout prix et par tous les moyens de la domination coloniale.

192. Le problème de l'Irian occidental est aussi simple que cela. La seule question est de savoir si l'on peut y trouver une solution à l'Organisation des Nations Unies ou si nous devons adopter une autre méthode, même au risque d'aggraver la situation en Asie du Sud-Est et peut-être d'amener les tensions de la guerre froide à compromettre davantage encore la cause de la paix dans cette région du monde. Nous sommes persuadés que la présente session de l'Assemblée générale donnera à cette question une réponse qui justifiera la confiance, la patience et la modération dont le peuple indonésien fait preuve depuis si longtemps et qu'elle formulera des

recommandations constructives en vue d'un règlement pacifique définitif du problème de l'Irian occidental.

193. Etant donné la participation aux travaux de notre organisation d'un nombre toujours croissant de nations qui représentent la grande majorité de l'humanité, on sera de plus en plus persuadé que l'Organisation des Nations Unies constitue l'instrument le plus efficace pour résoudre les conflits et les crises qui sont parfois inévitables. En présentant nos plus sincères félicitations aux nations sœurs du Ghana et de la Fédération de Malaisie, je ne puis m'empêcher de regretter que la question de la représentation de la Chine n'ait pas encore été réglée de façon satisfaisante. Ma délégation considère qu'il y a là un grave obstacle à la normalisation des relations internationales; tout retard à résoudre ce problème nous fera certainement plus de tort à nous-mêmes qu'au peuple chinois, que cela n'arrêtera pas dans son élan national.

194. Je ne saurais terminer ma déclaration sans exprimer l'espoir fervent que la présente session de l'Assemblée générale, sous votre direction, Monsieur le Président, affrontera avec succès les problèmes qui se posent au monde d'aujourd'hui. Je ne m'attends pas à ce que toutes les questions puissent être résolues dès à présent; je ne pense pas non plus que la tranquillité mondiale soit à notre portée immédiate. Toutefois, je crois au progrès fondé sur le bon sens et la sagesse de l'humanité. Je crois que nous sommes tous décidés à écarter les émotions et l'orgueil égoïste qui pourraient entraîner notre propre extermination.

195. M. AL-SHABANDAR (Irak) [*traduit de l'anglais*]: Je suis très heureux de m'associer à mes collègues pour féliciter chaleureusement sir Leslie Munro de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, dont les travaux, nous l'espérons tous, seront couronnés de succès. J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour dire toute la gratitude de ma délégation pour les services rendus à notre organisation par son prédécesseur, S. A. R. le prince Wan Wai-thayakon, qui a présidé aux délibérations de la onzième session avec la sagesse, le charme et l'impartialité que nous lui connaissons.

196. Je voudrais également dire combien nous sommes heureux que M. Hammarskjöld ait été réélu Secrétaire général pour une deuxième période. Les qualités de M. Hammarskjöld, ses dons exceptionnels d'homme d'Etat, sa patience et son impartialité lui ont acquis l'admiration et le respect universels. C'est un honneur et un plaisir pour moi de pouvoir lui rendre hommage.

197. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Etats Membres, le Ghana et la Fédération de Malaisie, récemment admis à l'Organisation. Nous nous félicitons de les compter parmi les membres de cette grande famille des nations. Je veux en outre dire notre admiration aux peuples et aux gouvernements de ces deux pays pour la façon dont ils ont conquis leur indépendance, et féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni de la sagesse et de la largeur de vues dont il a fait preuve en leur accordant son assistance et sa sympathie pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs nationaux. Nous espérons que cette politique éclairée du Royaume-Uni servira d'exemple à d'autres pays qui s'assureront ainsi, et au même titre, la reconnaissance et l'estime du monde civilisé.

198. Nous espérons que très bientôt nous pourrions souhaiter ici la bienvenue à d'autres nouveaux Etats membres, tels que l'Algérie indépendante et l'Allemagne réunifiée.

199. Etant du Moyen-Orient, je me sens très flatté qu'un si grand nombre d'orateurs aient à cette session parlé du Moyen-Orient avec tant de chaleur et de sympathie. Mais je dois avouer que cet intérêt soudain m'inquiète un peu, d'autant que certains ont paru se préoccuper de la situation plus que les peuples du Moyen-Orient eux-mêmes. Nous nous demandons à quoi nous devons cet honneur ou ce malheur : au sionisme, à l'impérialisme, ou au communisme ? Peut-être à tous les trois.

200. Ce qui, en outre, nous inspire des doutes et des soupçons, c'est que presque aucun de ces éminents orateurs ne s'est donné la peine de demander pourquoi la situation s'était aggravée ces dernières années et que personne n'a essayé de trouver la cause réelle des remous qui ont eu lieu dans le monde arabe. On a affirmé que le communisme cherchait à s'infiltrer dans les pays arabes. Si c'est vrai, qu'est-ce donc qui les a exposés à cette infiltration ?

201. A notre avis, il n'y a pas de communisme dans le monde arabe. Le phénomène dont nous sommes à présent les témoins n'est que l'expression de l'amertume engendrée par l'injustice et la partialité dont on a fait preuve en faveur d'Israël au détriment des droits et des aspirations arabes.

202. Qui donc a rendu le Moyen-Orient vulnérable à ce danger d'infiltration communiste ? Les Egyptiens ? Les Syriens ? Pas du tout. La myopie politique qui a porté le communisme aux rives du Danube et de l'Elbe lui fraie à présent la voie vers la Méditerranée. Les champions internationaux de la haine et de la reddition sans condition qui ont amené la division de l'Allemagne, et par là exposé l'Europe occidentale à de graves dangers, sont les mêmes fanatiques qui ont réussi à partager la Palestine et à ouvrir ainsi la porte au trouble et à l'instabilité dans le Moyen-Orient. Mais aujourd'hui ces mêmes champions et leurs alliés se mordent les doigts et se frappent la poitrine, furieux de la possibilité d'une infiltration communiste, prétexte dont ils cherchent à couvrir leurs desseins infernaux.

203. Pourquoi voudrait-on que les communistes se conduisent comme des anges devant toutes ces tentations ? Les communistes, après tout, n'ont jamais prétendu croire à Dieu ni aux anges. Pourquoi leur reprocherions-nous d'essayer d'exploiter les erreurs et les fautes de l'adversaire ? Y a-t-il aveuglement plus total que celui qui se manifeste en Palestine depuis 40 ans ? Y a-t-il sottise plus néfaste que l'agression commise l'an dernier contre l'Egypte ? Y a-t-il guerre plus barbare que celle qu'on fait à l'heure actuelle en Algérie ?

204. Le colonialisme a accumulé tant d'erreurs et de méfaits en Asie et en Afrique que certaines puissances devraient être heureuses d'avoir encore des amis et des alliés au Moyen-Orient. Comme le dit un proverbe arabe, un vieil adversaire qu'on connaît vaut mieux qu'un nouvel ami qu'on ne connaît pas. C'est peut-être là l'explication de notre attitude ; espérons que nos amis comprendront bientôt le danger de ces jeux du XIX^{ème} siècle auxquels on se livre encore ici ou là.

205. Ce qui inspire et régit l'amitié entre nations, ce sont les intérêts mutuels ; cette amitié ne saurait donc être considérée comme unilatérale ou inconditionnelle. Il appartient à nos amis de comprendre l'importance du nationalisme et des aspirations arabes, et de se rendre compte du danger que présentent les désillusions et le désespoir.

206. Pour distinguer nettement ce qui se passe dans le monde arabe d'aujourd'hui, il faut connaître certains

faits. Le monde arabe combat trois maux : l'impérialisme blanc traditionnel, la menace rouge communiste et la noire agression sioniste. Nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie et une grande partie de nos ressources à lutter contre ce triple danger. Nous estimons que les Nations Unies peuvent faire beaucoup pour nous aider : faire cesser l'atroce répression de la France en Algérie, contraindre Israël à respecter les résolutions de l'Assemblée générale garantissant les droits des Arabes en Palestine, et créer une coexistence véritable qui s'inscrira dans les faits et mettra fin aux ingérences et à la subversion.

207. Si nous voulons aider le Moyen-Orient, il faut en finir une fois pour toutes avec les maux de l'impérialisme, donner une solution juste et équitable à la question de Palestine et fermer ainsi à tout jamais la porte aux troubles et aux activités subversives dans le Moyen-Orient.

208. Ma délégation attache une importance toute particulière à la question algérienne. Depuis trois ans, les forces françaises font la guerre au peuple algérien, dont le seul crime est de lutter pour la liberté et l'indépendance, droits inscrits dans la Charte qui les consacre pleinement. Ce que font les troupes françaises en Algérie est pour le moins dans la pire tradition des guerres coloniales. Presque chaque jour dans ce pays déchiré par la tragédie, on commet des atrocités, on mutile des hommes, des femmes et des enfants, on pille les biens des Algériens sous les yeux des autorités françaises. Nous avons là-dessus le témoignage non seulement de témoins oculaires impartiaux et de journalistes étrangers, mais aussi de beaucoup de Français d'Algérie et de France que leurs vues ont exposés, comme vous le savez, à des sanctions et à des représailles.

209. Cette guerre dévastatrice d'Algérie est actuellement la principale cause de malaise en Afrique du Nord, région où la paix et la sécurité sont par-dessus tout nécessaires pour développer l'économie et mettre les ressources en valeur. Les événements d'Algérie inspirent à mon pays une extrême angoisse et une profonde inquiétude. La paix et la sécurité de toute cette région seront gravement menacées si on laisse ces événements suivre leur cours tragique sans prendre des mesures énergiques et efficaces pour y mettre un terme. Si les Nations Unies entendent agir conformément aux principes de la Charte, l'Assemblée générale n'aura d'autre choix que de prendre une décision immédiate et catégorique tendant à défendre le droit de l'Algérie et à la liberté et à l'indépendance, et à faire négocier un cessez-le-feu.

210. Quant à l'éternelle question de Palestine, il est à peine nécessaire à ma délégation d'insister sur le sort douloureux d'un million d'Arabes de Palestine auxquels on refuse le droit de rentrer dans leurs foyers et de recouvrer leurs biens depuis la création de l'Etat d'Israël qui a fait fi à maintes reprises de résolutions de l'Organisation des Nations Unies. On en a dit assez sur ce problème ; tant qu'il ne sera pas résolu, il n'y aura aucun espoir de stabilité ni de sécurité dans le Moyen-Orient.

211. Les puissances qui ont voté en faveur du partage de la Palestine et de la création d'Israël, il y a 10 ans, ont été abusées par une propagande sioniste extrêmement habile. On leur avait fait croire que l'Etat d'Israël serait un facteur de paix et de prospérité dans le Moyen-Orient. Elles n'ont pas tenu compte des avertissements des Arabes prévenant que cet Etat artificiel, arbitrairement imposé, ne pourrait apporter que désastre aux Arabes, aux Juifs et au monde libre. Le monde récolte

aujourd'hui les fruits amers de cette erreur et de cette injustice.

212. On ne peut ni sauver ni gagner le Moyen-Orient avec des canons et des dollars. Ce qu'il nous faut, c'est la justice et l'équité; si nous ne nous attaquons pas résolument et courageusement à ce problème, le chaos ne peut que persister et aboutir un jour à une terrible explosion. Il sera trop tard alors pour faire quoi que ce soit de constructif dans cette région.

213. La douzième session de l'Assemblée générale a d'autres problèmes difficiles à résoudre, notamment ceux du désarmement, du Cachemire, de la Hongrie, et les Membres de l'Organisation devront faire preuve de courage et de décision pour trouver des solutions justes et équitables.

214. Nous croyons cependant que l'Organisation des Nations Unies, en dépit de graves handicaps et de quelques erreurs commises dans le passé, a justifié son existence et que l'occasion s'offre à présent d'aller de l'avant. Nous sommes particulièrement frappés des réalisations des Nations Unies dans les domaines économique et social.

215. Il est satisfaisant de noter que les Nations Unies accordent de plus en plus d'attention au sort difficile que connaît la majorité de la population du monde, en proie à l'ignorance, à la misère et à la maladie. A cet égard, il convient de mentionner spécialement les efforts de l'Administration de l'assistance technique et des institutions spécialisées. Nous espérons que l'ampleur et la portée de ces efforts ne cesseront de s'élargir pour répondre aux besoins croissants de l'humanité, conformément à l'un des plus importants des buts et principes que définit la Charte.

216. Il va de soi que les Membres de l'Organisation doivent faire de leur mieux pour s'aider eux-mêmes et améliorer leur situation économique, si nous voulons connaître un monde meilleur et plus heureux. Mon pays fait tout son possible à cette fin. Soixante-dix pour 100 de nos revenus pétroliers ont été consacrés à la modernisation et au développement de l'Irak, et par là à l'élévation du niveau de vie de la population. Dans cette tâche, nous avons bénéficié de l'aide et des conseils de l'Administration de l'assistance technique et des institutions spécialisées, et de la coopération de quelques nations voisines et amies.

217. A cet égard, l'Organisation du Pacte de Bagdad, accord régional de défense et de bon voisinage conforme à la Charte des Nations Unies, rend de grands services à ses membres. Dans ses commissions et comités, les pays signataires ont uni leurs efforts aux fins du développement économique et social.

218. Pour conclure, nous saisissons ici l'occasion de réaffirmer notre foi dans la Charte et notre désir d'en respecter les principes. Ma délégation s'emploiera à coopérer avec les autres délégations aux travaux de

l'Assemblée et des diverses commissions; elle y consacrera tous ses efforts avec l'espoir que la présente session donnera des résultats heureux et féconds.

219. Le *PRESIDENT* (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Nicaragua, qui désire faire une brève déclaration à propos d'allusions faites à son pays par le représentant du Honduras.

220. M. MENA SOLORZANO (Nicaragua) [traduit de l'espagnol]: Je demande au Président, ainsi qu'à l'Assemblée de bien vouloir m'accorder quelques minutes d'attention seulement, sur une question d'ordre, étant donné que le représentant de la République sœur du Honduras a fait, à notre grande surprise, allusion à l'ancienne et inacceptable sentence arbitrale rendue par le Roi d'Espagne au sujet du différend relatif à notre frontière commune.

221. La décision du roi d'Espagne ne constituait pas un traité parfait, ni obligatoire, ni perpétuel, comme le représentant du Honduras l'a affirmé. Tout au contraire. Il s'agissait d'un accord préliminaire en lequel Sa Majesté a pris une décision regrettable entachée d'une grave erreur en statuant *ultra petita* et en outrepassant les termes du contrat, motif pour lequel le Nicaragua a dénoncé immédiatement cette décision et a toujours considéré cette sentence comme arbitraire.

222. Mais il s'agit là d'une affaire dont la discussion serait absolument hors de propos et ne ferait que provoquer entre nations du même continent une discorde que mon gouvernement ne veut fomentier d'aucune manière.

223. C'est pourquoi le Nicaragua, d'accord avec le Honduras, a eu recours aux bons offices du Conseil de l'Organisation des Etats américains qui, conformément au Traité d'assistance réciproque de 1947, a rempli sa fonction d'organe provisoire de médiation.

224. D'un geste galant, le Nicaragua et le Honduras ont alors déposé les armes et renoncé aux récriminations, et se sont engagés solennellement à porter l'affaire devant la Cour internationale de Justice, par un accord signé par leurs ministres des affaires étrangères respectifs à Washington, au mois de juillet 1957.

225. Je tiens donc à faire observer que, pour des motifs élémentaires de courtoisie et de réserve, ma délégation s'abstient actuellement d'avancer devant l'Assemblée d'autres arguments que ceux que mon gouvernement a fait valoir depuis de nombreuses années et que nul n'ignore; en outre, ce serait superflu, puisqu'il les présentera devant la Cour internationale de Justice, dont l'équité lui inspire la confiance la plus profonde et qui est l'autorité appelée à prononcer le verdict final.

226. Il ne convient donc pas de retenir plus longtemps l'attention de l'Assemblée sur cette question, qui relève exclusivement de la compétence de la Cour internationale de Justice.

La séance est levée à 18 heures.